

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

9 JUILLET 2015

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Rapport annuel 2014 sur
le prix et la qualité du
service public
d'élimination des déchets**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 10 juillet 2015
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 10 juillet 2015
et qu'il est donc exécutoire.

Le 10 juillet 2015

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



Aline RIDET

=====

L'an deux mille quinze, le 9 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 2 juillet deux mille quinze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX*, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame AGUINET, Madame TÉA, Madame LIBESKIND, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU**, Madame ANDRÉ, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

*Monsieur PRIOUX (sauf pour le dossier 15 E 00 et le procès-verbal de la séance du 21 mai 2015)

**Monsieur VILLEFAILLEAU (sauf pour le dossier 15 E 00, le procès-verbal de la séance du 21 mai 2015, le compte-rendu des actes administratifs et le dossier 15 E 01)

Avaient donné procuration :

Monsieur MIRABELLI à Monsieur LAMY
Monsieur JOUSSE à Monsieur PERICARD
Madame NASRI à Monsieur PIVERT
Monsieur VILLEFAILLEAU à Madame HABERT-DUPUIS
Madame DUMONT à Madame GOMMIER

Secrétaire de séance :

Madame LIBESKIND

N° DE DOSSIER : 15 E 11

OBJET : RAPPORT ANNUEL 2014 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

RAPPORTEUR : Madame BOUTIN

Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

L'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales dispose qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est présente chaque année par le Maire au Conseil Municipal.

Ce rapport expose l'organisation de la gestion des déchets produits sur le territoire de la commune à travers les indicateurs techniques et financiers relatifs à leur collecte et leur traitement. Tous les déchets sont passés en revue, qu'ils soient produits par les ménages, les professionnels ou les services de la Ville, collectés en porte-à-porte ou déposés à des points d'apport volontaire.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport présenté.

DÉLIBÉRATION

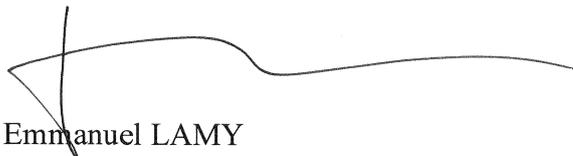
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

PREND ACTE du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye



DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du service public
d'élimination des déchets ménagers et
assimilés

ANNEE 2014

SOMMAIRE

	PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE	6
1	1.2 COMPETENCES DE LA VILLE	7
	1.3 POLITIQUE DECHETS DE LA VILLE	8
2	INDICATEURS TECHNIQUES DE LA COLLECTE	10
	2.1 LES SECTEURS DE COLLECTE	11
	2.2 LE MATERIEL DE PRE-COLLECTE	11
	2.3 LES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (HORS DECHETTERIE)	13
	2.4 LES DECHETS DE LA DECHETTERIE	22
	2.5 LES DECHETS ISSUS DES ACTIVITES DE LA VILLE	26
	2.6 LES DECHETS DES INFIRMIERS	27
	2.7 LES DECHETS DE LA FETE DES LOGES	27
3	INDICATEURS TECHNIQUES DU TRAITEMENT	28
	3.1 LES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (HORS DECHETTERIE)	29
	3.2 LES DECHETS DE LA DECHETTERIE	32
	3.3 LES DECHETS NON PRODUITS PAR LES MENAGES	32
	3.4 LE COMPOSTAGE	33
4	LES FILIERES A RESPONSABILITE ELARGIE DES PRODUCTEURS (REP)	35
	4.1 EMBALLAGES MENAGERS	36
	4.2 LES PILES ET ACCUMULATEURS PORTABLES	36
	4.3 LES D.E.E.E	36
	4.4 LES TEXTILES USAGES	37
	4.5 LES LAMPES	38
	4.6 LES NOUVELLES FILIERES	38
5	LES DECHETS ISSUS DES ACTIVITES ECONOMIQUES (DAE)	39
	5.1 MODALITES DE GESTION DES DECHETS	40
	5.2 MODALITES D'APPLICATION DE LA REDEVANCE SPECIALE	40
6	BILAN FINANCIER DE LA GESTION DES DECHETS	41
	6.1 BILAN DES DEPENSES	42
	6.2 BILAN DES RECETTES	44
	ANNEXES	45

INDEX DES TABLEAUX

Tableau n° 1 : Répartition des compétences entre la Ville de Saint-Germain-en-Laye et le SIDRU	8
Tableau n° 2 : Présentation des modèles de bacs existants sur le terrain	11
Tableau n° 3 : Evolution du parc des bacs destinés.....	12
à la collecte des ordures ménagères des ménages et des professionnels	12
Tableau n° 4 : Evolution du parc des bacs destinés.....	12
aux collectes des emballages recyclables (bac bleu) et du verre alimentaire (bac vert)	12
Tableau n° 5 : Consommations et poids carbone imputables aux collectes en PAP	14
(extrait du rapport annuel VEOLIA).....	14
Tableau n° 6 : Consommations et poids carbone imputables aux collectes en PAV	15
Graphique n°1 :	15
Evolution des émissions Carbone (en T.éq. CO2) de la collecte des déchets	15
Tableau n° 7 : Tonnage des OMA produits sur le territoire.....	16
Tableau n° 8 : Tonnage des OMA produits sur le territoire entre 2005 et 2014	17
Tableau n° 9 : Evolution de la population	17
Graphique 2: Evolution de l'assiette ADEME (kg/hab/an)	18
Tableau n° 10 : Exemple de la composition des déchets fermentescibles	19
collectés à Saint-Germain-en-Laye	19
Tableau 11 – Positionnement du plpd par rapport à l'objectif de -7%	20
Graphique n°4 : Evolution des tonnages d'encombrants et de déchets végétaux collectés en PAP	21
Graphique n°5 : Répartition des tonnages déposés à la déchetterie	23
Tableau n° 12 : Evolution des tonnages collectés	23
Graphique n° 6 : Evolution des tonnages de DDS des ménages, collectés par la Ville	24
Tableau n°13 : Tonnages des huiles de moteurs usagées, aérosols et batteries collectées	25
Tableau n° 14 : Tonnages des déchets non produits par les ménages mais gérés par la Ville	26
Tableau n° 15 : Volume des déchets des infirmiers collectés.....	27
Tableau n°16 : Déchets collectés à la.....	27
Fête des Loges.....	27
Graphique n° 7 : Filières de valorisation des OMA + déchets verts + encombrants	29
Graphique n° 8 : Répartition des tonnages triés au Centre de Tri	30
Tableau n° 17: Tonnages des déchets en sortie du Centre de Tri du SIVaTRU de Triel-sur-Seine.....	30
Graphique n° 9 : Filières de traitement des déchets faisant l'objet d'un marché avec la Ville.....	32
Graphique n°10 : Modes de traitement des déchets produits par la collectivité.....	32
Tableau n°18 : Tonnages collectés par COREPILE	36
Graphique n° 11 : Tonnages des textiles usagés collectés	37
Tableau n° 19 : Tarifs appliqués entre 20011 et 2014 et évolution des recettes	40
Tableau n° 20 : Bilan des dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets gérés par la Ville	42
Tableau n° 21 : Bilan des recettes	44

1



PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

Présentation du profil socio-économique de la Ville de Saint-Germain-en-Laye et de ses compétences en matière de gestion des déchets.

Saint-Germain-en-Laye est la plus vaste commune du département des Yvelines (3^{ème} au niveau de la région Ile-de-France), sur une superficie de 4 827 hectares, dont 3 526 de forêt domaniale et 65 hectares de secteurs sauvegardés.

Enfermée dans une boucle de la Seine, la ville est délimitée :

- au nord, par la forêt, la plaine agricole et le territoire de la commune d'Achères.
- à l'ouest, par la plaine de la Jonction et les communes de Chambourcy et de Poissy.
- à l'est, par le Domaine National et les communes du Pecq, du Mesnil-le-Roi et Maisons Laffitte
- au sud, par les communes de Marly-le-Roi, Fourqueux et Mareil-Marly.

La Ville est dotée d'un réseau de transport en commun important, destiné tant à la desserte locale (ville et communes voisines) qu'à la jonction avec Paris et le reste de l'Ile de France :

- terminus de la ligne A1 du RER, la fréquentation de la gare de Saint Germain en Laye est de 4,4 millions de passagers sur l'année 2011 (trafic entrant uniquement).
- deux gares SNCF, Bel Air/Fourqueux et la gare de la Grande Ceinture qui relie la ville à Noisy-le-Roi, où il est possible de prendre une correspondance pour la Gare Saint-Lazare via la Défense.
- trois réseaux de lignes de bus (...)

Par ailleurs, dotée de 850 commerces, implantés en grande majorité au cœur même du centre-ville ancien : Saint-Germain-en-Laye est considéré comme "le plus grand centre commercial à ciel ouvert de l'ouest parisien". À noter, en particulier, un secteur alimentaire important et une activité de restauration très bien représentée.

INDICATEURS CLES

39 476 habitants
(population INSEE mise à jour en janvier 2015)

19 037 logements dont 83 % en collectifs

17 223 ménages

[Indicateurs clés extraits du « diagnostic socio-économique » du Programme Local de Prévention des Déchets](#)

Depuis le 6 décembre 1983, la commune de Saint-Germain-en-Laye est adhérente du S.I.D.R.U. (Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains).

En décembre 1998, le syndicat a acquis la compétence du traitement avec la mise en service de l'usine d'incinération « AZALYS ».

En 2005, il a pris en charge la compétence du traitement des emballages ménagers triés par les habitants (flaconnages en plastique, boîtes aluminium, boîtes métalliques, aérosols, verres, journaux, magazines...), des encombrants et des déchets verts. Cependant, la Ville de Saint-Germain-en-Laye s'occupe du traitement des déchets de la déchetterie et des textiles usagers.

Tableau n° 1. : Répartition des compétences entre la Ville de Saint-Germain-en-Laye et le SIDRU

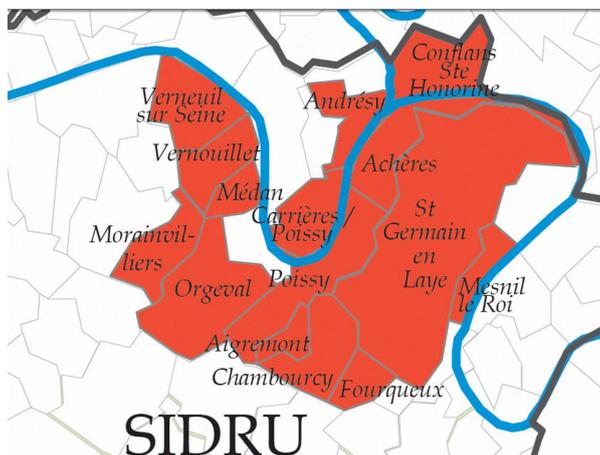
Déchets Compétences	Ordures ménagères			Verre		Emballages, journaux magazines.		Déchets verts	Encombrants	Déchetterie	Vêtements	DEEE	DBIC
	PAP	PAP	AV	PAP	AV	PAP	PAP	AV	AV	AV	AV	PAP	
Collecte	PAP	PAP	AV	PAP	AV	PAP	PAP	AV	AV	AV	AV	PAP	
Traitement	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	

AV : Apport Volontaire

PAP : Porte à porte

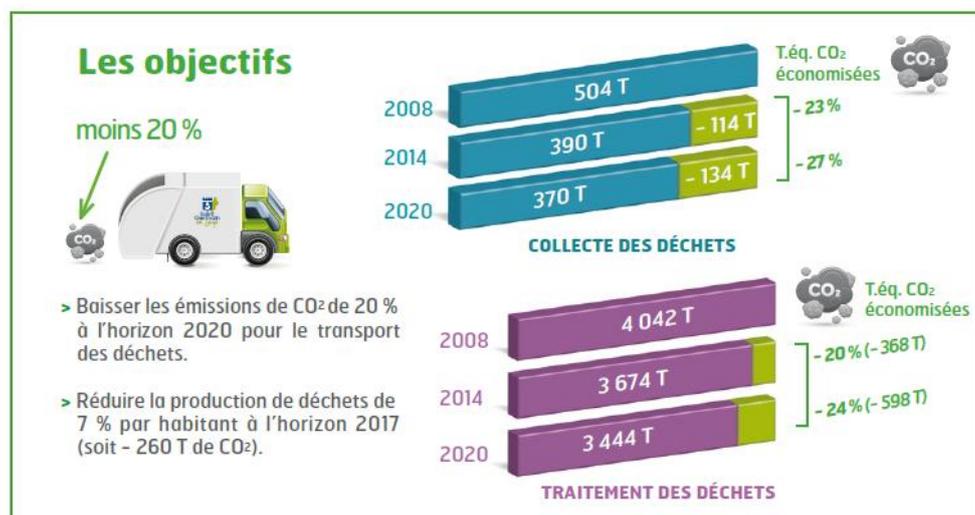
Compétences Ville	
Compétences SIDRU	/

Carte n° 1 : Localisation de Saint-Germain-en-Laye et des communes adhérentes au SIDRU



En 2008, engagée dans l'élaboration de son Plan Climat Territorial, la Ville a réalisé le diagnostic de l'impact de ses activités et de son patrimoine bâti sur l'environnement, en matière d'émission de gaz à effet de serre (GES). La gestion des déchets ressort comme étant le poste le plus émetteur de GES avec 4 500 T éq. CO₂ (cf. Glossaire en Annexe 1) émises en 2008 (sur un total de 19 000 Tonnes).

La Ville se donne alors pour objectif de réduire les émissions de ce poste, à travers des actions ciblées à la fois sur la collecte des déchets (le transport) mais aussi sur le traitement.



[Extrait de la brochure « Saint-Germain-en-Laye fait son Grenelle » disponible dans la rubrique Environnement du site Internet de la Ville](#)

En 2011, la Ville décide de s'engager de façon volontaire aux côtés de l'ADEME et de la Région Ile-de-France, dans un Programme Local de Prévention des Déchets visant à réduire les déchets du territoire de 7 % en 5 ans.

La prévention est complémentaire du tri, elle vient en amont et correspond à toutes les actions qui visent à réduire les quantités de déchets produits, et/ou réduire leur nocivité, et/ou améliorer leur caractère valorisable.

A la fin de l'année 2013, un plan d'actions est décidé autour de 13 mesures phares :

- Sensibilisation à l'écoconsommation
- Réduction des déchets de restauration dans les écoles
- Réduction des déchets des fêtes et manifestations
- Agir sur la commande publique en lien avec le Bilan Carbone
- Déploiement du compostage individuel
- Déploiement du compostage collectif
- Déploiement du STOP PUB dans l'habitat collectif
- Réduction des déchets de restauration des collèges et lycées
- Collecte des textiles
- Promotion des couches lavables auprès des habitants
- Réemploi dans l'habitat collectif
- Réduction des déchets du marché
- Réduction des déchets des commerçants

En 2014, l'accent a été mis sur la sensibilisation sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, la réduction des déchets de restauration des écoles élémentaires et le suivi des résidences déjà engagées dans le compostage.



2

INDICATEURS TECHNIQUES DE LA COLLECTE

Description de l'organisation de la collecte, en fonction des types de déchets, des secteurs et des modes de collecte (apport volontaire et porte-à-porte).

2.1 LES SECTEURS DE COLLECTE

La Ville est découpée en 10 secteurs (cf. Annexe n°1) qui constituent l'organisation de base du ramassage des déchets.

- 6 secteurs sont collectés en matinée (secteurs 2, 5, 6, 7, 9 et 10)
- 3 secteurs sont collectés en soirée (secteurs 1, 3 et 8)
- le secteur n° 4, situé au Bel-Air est collecté l'après-midi avec regroupement préalable des bacs par l'entreprise avec un petit véhicule adapté

2.2 LE MATERIEL DE PRE-COLLECTE

D'un point de vue technique, la pré-collecte correspond à l'ensemble des opérations d'évacuation des déchets depuis leur lieu de production jusqu'à leur lieu de prise en charge par le service de collecte.

Les matériels de pré-collecte sont l'ensemble des moyens mis à disposition des usagers pour la présentation de leurs déchets à la collecte.

2.2.1 MATERIEL POUR LA COLLECTE EN PORTE-A-PORTE

• Les déchets incinérables, les emballages/journaux/magazines et le verre alimentaire

Ces déchets sont présentés à la collecte dans différents types de bacs :

- **les déchets incinérables** sont déposés dans des **bacs de couleur marron**. Ceux équipés d'un couvercle de la même couleur sont réservés aux professionnels alors que ceux avec un couvercle jaune sienne sont destinés aux usagers,
- les **emballages et les journaux/magazines** sont mis dans des **bacs bleus**,
- le **verre alimentaire** dans des **bacs verts**.

Plusieurs volumes existent, la mise à disposition des bacs se faisant au regard de plusieurs critères :

- type d'habitat (pavillonnaire ou collectif),
- nombre d'habitant par foyer,
- accessibilité / place disponible.

Tableau n° 2. : Présentation des modèles de bacs existants sur le terrain

Contenance des bacs (en litres)	35	50	60	80	90	120	140	180	240	270	340 ou 360	400	500	660	770
Bac bleu	x	x	x	x		x	x	x	x		x			x	x
Bac vert	x	x		x		x		x	x		x				
Bac marron					x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Il est à noter que :

- les modèles de 35 L et de 50 L ne sont pas pourvus de roues, ils sont appelés modulobacs.
- les bacs de 270 L sont pliants et mis en place dans les commerces où le stockage s'avère difficile.

L'ensemble du parc est loué par la Ville de Saint-Germain-en-Laye à un prestataire qui assure des opérations de maintenance sur demande. Les interventions ont lieu deux fois par semaine.

Les tableaux suivants présentent les évolutions du parc des bacs destinés à chacune des collectes en porte-à-porte.

Tableau n° 3. : Evolution du parc des bacs destinés à la collecte des ordures ménagères des ménages et des professionnels

	Quantités	2012	2013	2014	Δ 2013- 2014
Ménages	Bacs	6 972 bacs	7 007 bacs	7 078 bacs	+ 1,01 %
	Volume	2 027 m³	2 040 m³	2 060 m³	+ 0,98 %
Professionnels*	Bacs	1 587 bacs	1 608 bacs	1 613 bacs	+ 0,31 %
	Volume	677 m³	687 m³	690 m³	+ 0,44 %
Volume Total		2 704 m³	2 727 m³	2 750 m³	+ 0,84 %

* les professionnels regroupent les titulaires de contrat DBIC, les écoles élémentaires, certains sites municipaux ...

Tableau n° 4. : Evolution du parc des bacs destinés aux collectes des emballages recyclables (bac bleu) et du verre alimentaire (bac vert)

	Quantités	2012	2013	2014	Δ 2013-2014
Bacs bleus	Modulobacs	220 bacs	220 bacs	220 bacs	
	Bacs roulants	5 302 bacs	5 336 bacs	5 397 bacs	
	Quantité totale	5 522 bacs	5 556 bacs	5 617 bacs	
	Volume total	1 116 m³	1 141 m³	1 160 m³	
Bacs verts	Modulobacs	2 156 bacs	2 147 bacs	2 156 bacs	
	Bacs roulants	1 601 bacs	1 660 bacs	1 682 bacs	
	Quantité totale	3 757 bacs	3 807 bacs	3 838 bacs	
	Volume total	356 m³	363 m³	365 m³	
Volume Total		1 472 m³	1 504 m³	1 525 m³	+ 1,40 %

● Les objets encombrants et les déchets verts

- **Les encombrants** doivent être déposés sur le trottoir, dans la limite de 1m³ par collecte avec un poids maximal de 50kg par objet.

- **Les déchets verts**: les habitants du secteur 2 ont à leur disposition, à la déchetterie, des sacs biodégradables. Les autres usagers sont invités à présenter leurs déchets verts en fagots bien ficelés ou dans des sacs en plastique ouverts de 100L.

- **Les sapins de Noël** (naturels et non floqués) doivent, quant à eux, être présentés sur le trottoir, dépourvus de leurs décorations, sans sacs ni pots.

2.2.2 MATERIEL POUR LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE (PAV)

Le territoire de la Ville est maillé de points d'apport volontaire destinés à la collecte du verre et des emballages. Ces colonnes sont deux types : aériennes et enterrées (cf. Annexe 5)

Dans le centre-ville et les secteurs en mutation (quartier du Bel-Air, la Lisière Pereire ...) les colonnes enterrées sont installées à chaque fois que cela est possible. Les avantages de cette solution sont multiples, c'est d'abord un mobilier qui s'intègre de façon discrète dans son environnement urbain (tant d'un point de vue esthétique que sonore), c'est aussi un outil qui permet d'améliorer les performances de tri, notamment en zone d'habitat collectif où les locaux à déchets sont moins accessibles.



Colonnes enterrées angle des rues Léon Desoyer et Docteur Larget

2.3 LES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (HORS DECHETTERIE)

2.3.1 OBJET DE LA COLLECTE EN PORTE A PORTE (PAP)

Cette collecte concerne :

- les déchets des ménages, les D.B.I.C., les déchets des marchés forains, les déchets des gens du voyage (nommés « ordures ménagères résiduelles dans les paragraphes suivants »)
- les emballages du programme Eco-Emballages
- les journaux/revues/magazines (JRM)
- le verre alimentaire
- les déchets verts
- les encombrants
- les sapins de Noël

Elle fait l'objet du lot n°1 du marché dont la société VEOLIA Propreté de Carrières-sous-Poissy est le prestataire, depuis le 1^{er} novembre 2013, pour 5 ans.

2.3.2 ORGANISATION ET CONSOMMATIONS DES COLLECTES EN PAP

Depuis 2010, les collectes en PAP (hors déchets verts et encombrants et marchés) se font à l'aide de bennes GNV. Toutefois, pour raisons de pannes ou de dépannages, le prestataire peut être amené à utiliser des bennes fonctionnant au gasoil.

Tableau n° 5. : Consommations et poids carbone imputables aux collectes en PAP
(extrait du rapport annuel VEOLIA)

Flux	Pop. desservie	Fréquence de collecte	Nb de services hebdo ⁽¹⁾	Km 2014	Conso. estimée gasoil (L)	Conso. estimée GNV (m3)	T.éq CO ₂ ⁽²⁾
Ordures Ménagères résiduelles (+ marchés) ⁽³⁾	100 %	C1 pour le secteur 10	25	56 802 (55 991 en 2013)	5 930	58 483	61,12 60,25 en 2013
		C2 pour les secteurs 2, 4, 5, 6, 7, 8 et 9					
		C3 pour les secteurs 1 et 3					
Verre ⁽⁴⁾	80 %	C 0,5 pour tous les secteurs sauf 1,3 et 10	7	21 050 (20 703 en 2012)	1 099	23 151	20,51 20,17 en 2013
Emballages + JRM	98 %	C1 pour les secteurs 1 à 9					
Objets encombrants ⁽⁵⁾	100 %	C 0,5 sur inscription pour les secteurs 1 à 9	2 le plus souvent	5 102 (5 457 en 2013)	4 133		12,11 12,88 en 2013
		C 0,25 sur inscription pour le secteur 10					
Déchets végétaux ⁽⁵⁾	98 %	C1 dans le secteur 2	1	2 812 (2 681 en 2013)	2 278		6,72 6,33 en 2013
		C 0,5 sur inscription dans les secteurs 1,3,4,5,6,7,8,9					
TOTAL				85 766	13 439	81 634	100,46 (99,63 en 2013)

(1) 1 service correspond à la sortie d'une équipe constituée par un chauffeur et 2 ripeurs sur une benne.

(2) Pour convertir les quantités de carburants consommés en T.éq. CO₂, les facteurs d'émission suivants ont été utilisés :

- pour le gasoil : **2,95 kg éq. CO₂/ L.** (source : méthode Bilan Carbone® de l'ADEME)
- pour le GNV : **0,746 kg éq. CO₂/m³.** (source : méthode Bilan Carbone® de l'ADEME)

(5) Les secteurs impairs sont collectés les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois pour les encombrants et les 1^{er} et 3^{ème} lundis du mois pour les déchets verts (même principe avec les secteurs pairs). Les usagers doivent s'inscrire préalablement par téléphone, ou sur le site Internet de la Ville, avant le mardi midi (encombrants) et le jeudi midi (déchets verts) précédent chaque collecte. Ils peuvent aussi s'inscrire sur le site Internet de la Ville. Il n'y a pas de collecte en cas de 5^{ème} semaine.

2.3.3 ORGANISATION ET CONSOMMATIONS DES COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE (PAV)

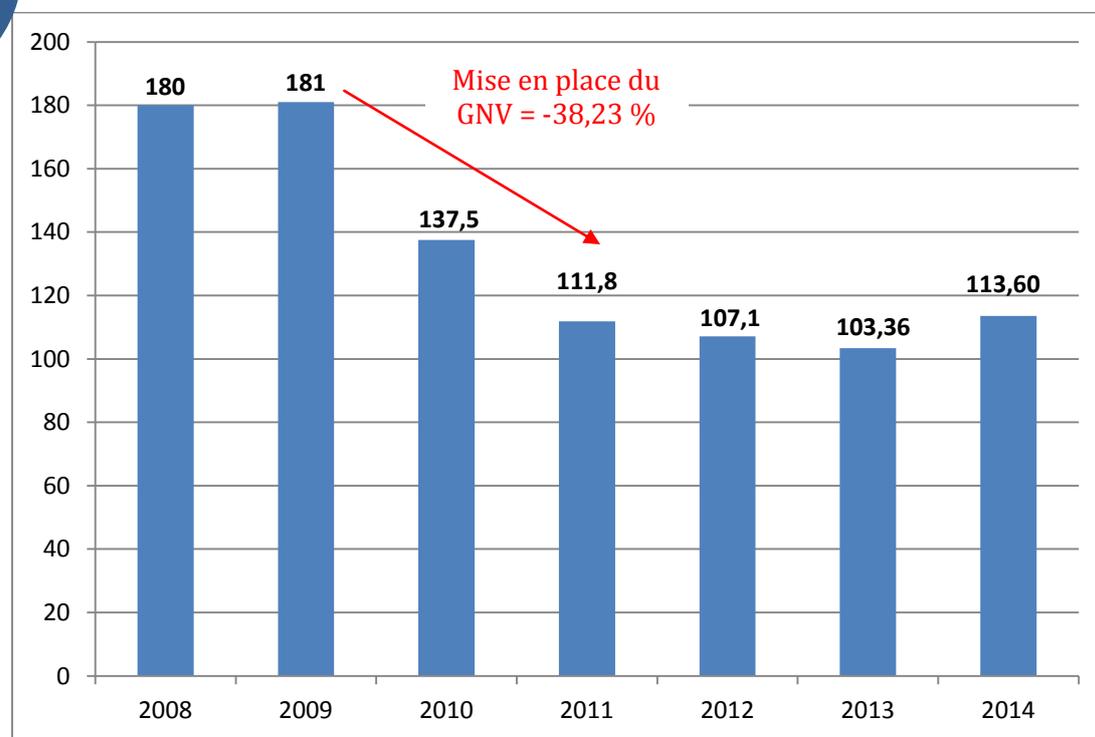
La collecte de ces déchets fait l'objet du lot n°4 d'un marché, depuis le 1 novembre 2013 c'est la société URBASER Environnement, basée à SARTROUVILLE, qui en est la titulaire pour 5 ans. Ce changement de prestataire explique les écarts constatés sur les kilométrages parcourus. Le dépôt est plus éloigné que celui du collecteur précédent. Par ailleurs la société URBASER a formé plusieurs chauffeurs à la prestation leur faisant faire l'ensemble de la tournée à chaque fois pour les familiariser avec le terrain.

Tableau n° 6. : Consommations et poids carbone imputables aux collectes en PAV

Collecte en apport volontaire	Mode de présentation	Densité	Fréquence de collecte	Km parcourus en 2014	Conso. estimée de gasoil en Litres	T.éq CO ₂
Verre	34 colonnes de surface et 15 enterrés	1 colonne pour 804 habitants	C1	5 951 km 2125 en 2013	4 456	13,14 3,76 en 2013
Emballages recyclables / Journaux /magazines	13 colonnes de surface (seulement sur le secteur 10) et 7 enterrées	1 colonne pour 20 habitants (secteur 10)	C 0,5		1 275 en 2013	

POINT
CARBONE

Graphique n°1 :
Evolution des émissions Carbone (en T.éq. CO₂) de la collecte des déchets



Entre 2008 et 2012, les émissions du poste « Collecte des déchets » ont diminué de - 40,50 %, ce qui permet d'atteindre un des objectifs des lois Grenelle 1 et 2, à savoir l'obligation de diminuer les émissions du transport de 20 %, AVANT, l'échéance réglementaire de 2020.

La baisse après 2011 est due à l'évolution de la fréquence des déchets verts, l'augmentation observée en 2014 est quant à elle due au changement de prestataire pour la collecte de l'apport volontaire.

2.3.4 TONNAGE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (DMA)

2.3.4.1 EVOLUTION DU TONNAGE DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILEES (OMA)

• Résultats

L'illustration ci-dessous présente les différentes catégories de déchets définies par l'ADEME. L'assiette ADEME, objet du Programme Local de Prévention des Déchets, concerne les ordures ménagères résiduelles, les collectes sélectives de verre et d'emballages recyclables en porte-à-porte et en apport volontaire.



Tableau n° 7. : Tonnage des OMA produits sur le territoire

Flux	Tonnages				Ratios (kg/hab) Pop. SGEL INSEE 2012 : 39 476 hab		
	2012	2013	2014	Δ [13-14]	SGEL 2014	Yvelines/Grande Couronne/IDF 2012 ⁽¹⁾	
Ordures ménagères résiduelles (OMr)	12 107.40	11 723.84	11 463.86	- 2,22 %	290 (297 en 2013)	262/280/303	
Verre	PAP	623.44	601.15	637.80	+ 6,10 %	/	/
	AV	269.94	272.93	268,20	- 1,73 %		
	Total	893.38	874.08	906	+ 3,65 %		
Emballages + JRM	1 519.76	1 509.64	1 526,40	+ 1,11 %	39 (38 en 2013)	41/39/35	
TOTAL	14 520.54	14 107.56	13 896,26	- 1,50 %	352	327/340/358	

⁽¹⁾ Les chiffres 2013 seront disponibles sur le site de l'Ordif www.ordif.com au cours du mois de juillet 2015

● Analyse de l'évolution des tonnages et ratios des OMA

Tableau n° 8. : Tonnage des OMA produits sur le territoire entre 2005 et 2014

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
OMr	13 086	13 035	13 150	12 810	12 543	12 286	12 267	12 107	11 724	11 464
Emballages / JRM	1 444	1 407	1 509	1 550	1 450	1 475	1 518	1 520	1 510	1 526
Verre	711	782	895	924	877	877	908	893	874	906
OMA - Assiette Ademe	15 240	15 224	15 554	15 284	14 870	14 638	14 693	14 521	14 108	13 896

La production d'OMr est en baisse constante depuis 2005. Entre 2005 et 2014, on peut observer une baisse de -12,39 %. Entre 2011 (année de référence du Programme Local de Prévention des Déchets) et 2014, c'est une baisse de -6,55 % qui est enregistrée.

En parallèle, la quantité d'emballages et de Journaux/Revue/Magazines a augmenté, avec une hausse de 5,68 % sur la même période, et de 27,43 % pour le verre. Cette augmentation tient au déploiement du tri sélectif et à l'amélioration du geste de tri des habitants sur cette période. Il y a donc un report des tonnages des OMr vers la collecte sélective.

Concernant le verre, en 2009, les modalités de collecte sur le territoire ont changé, passant d'une collecte par semaine à une collecte par quinzaine. Cette évolution a entraîné une baisse qualitative et quantitative du tri, même si cela se corrige petit à petit chaque année.

Une des raisons qui explique la baisse de tonnages des OMA est la baisse de la population saint-germanoise. Jusqu'au mois de janvier 2015, les chiffres de l'INSEE laissaient à penser que la population était plutôt en hausse, même légère.

Or, les derniers chiffres disponibles (année 2012) montrent qu'en fait la population est en baisse : - 3,38 % entre 2005 et 2014, et de -2,90 % entre 2011 et 2012.

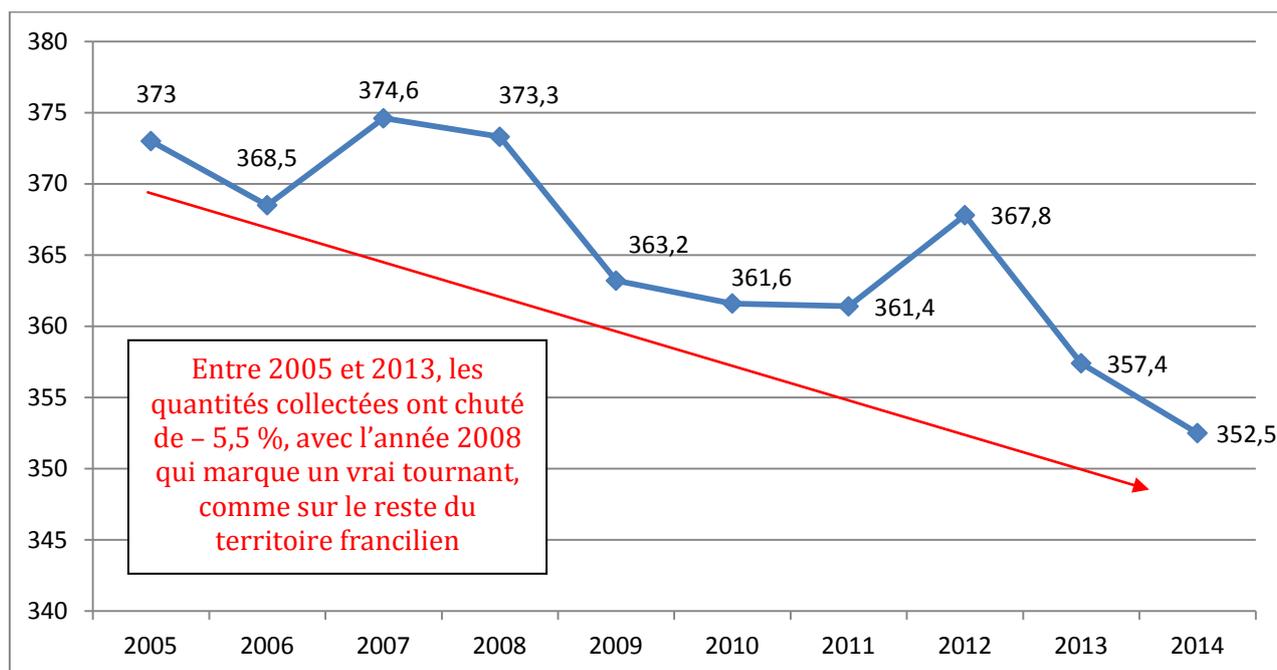
Remarque : Concernant la population, on prend le dernier chiffre disponible pour l'année n, et on pose comme hypothèse une évolution constante de la population pour les années n+X. Un réajustement sera fait chaque année à partir des données INSEE et SINOE.

Tableau n° 9. : Evolution de la population

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Population	40 857	41 312	41 517	40 940	40 945	40 481	40 653	39 476	39 476	39 476

Malgré tout, cette baisse de la population n'explique pas à elle seule la baisse de la production d'OMA puisque les ratios par habitants sont eux aussi en diminution, comme le montre le graphique suivant.

Graphique 2: Evolution de l'assiette ADEME (kg/hab/an)



La baisse de la population enregistrée en 2012, se traduit par une hausse du ratio de production, mais, même si cette hypothèse est à prendre avec précaution, à population constante pour les années 2013 et 2014, les ratios sont quand même en baisse. Pour rappel, l'objectif du PLPD est d'atteindre les 336 kg/hab/an.

Les raisons de cette diminution sont multiples sans pour autant qu'il soit aisé de connaître la part de chacune d'entre elles comme :

- des facteurs extérieurs (conjoncture économique, efforts des industriels ...)
- des facteurs propres au territoire sur lesquels la Ville n'a que très peu de marge de manœuvre (détournement de certains professionnels vers des collectes privés ...)
- des facteurs liés aux politiques nationales et locales de prévention des déchets.

Les outils du Programme Local de Prévention permettent cependant de suivre l'évolution de ces déchets plus finement, en fonction des différents gisements collectés sur le territoire.

● Le PLPD, un outil d'analyse plus fin pour suivre l'évolution des OMA

Un des enseignements du diagnostic du Programme Local de Prévention des Déchets, consiste à analyser les quantités de déchets collectés, de façon plus fine, par nature de déchets en se basant sur des ratios nationaux.

Les études de l'ADEME permettent de savoir assez précisément le contenu des Ordures Ménagères Résiduelles. Elles nous montrent par exemple, que sur 13 896 Tonnes collectées en 2014, il y a 3 481 Tonnes de déchets putrescibles ventilés dans différentes sous-catégories de déchets.

Tableau n° 10 : Exemple de la composition des déchets fermentescibles collectés à Saint-Germain-en-Laye

Catégorie	Tonnage SGEL	
Sous catégorie		
Déchets fermentescibles	3 495	
Déchets alimentaires (restes de cuisine)		2 572
Produits alimentaires non consommés		250
Autres fermentescibles		136
Déchets de jardin		537

Ces résultats sont ensuite à répartir en fonction des producteurs du territoire comme les établissements scolaires, les commerçants, les marchés ...

C'est cette approche qui permet de conduire les actions du PLPD et qui permettra d'atteindre les objectifs fixés de façon contractuelle avec l'ADEME et la Région Ile-de-France.

Ainsi, **pour réduire les déchets fermentescibles des déchets de jardin**, la Ville travaille sur le développement du compostage individuel et du compostage collectif.

Concernant les déchets alimentaires, en 2014, la direction de l'environnement et du cadre de vie a créé une exposition destinée à tous les publics, sur le thème de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Présentée, dans le hall du Centre Administratif à l'occasion de la Semaine du Développement Durable, puis à la bibliothèque G.Sand en mai, à la médiathèque du 1^{er} juin au 1^{er} août et enfin aux Journées Cadre de Vie, cette exposition ludique a pu toucher près de 9 000 visiteurs (adultes et enfants confondus).. Elle continue de tourner en 2015, notamment à la Soucoupe.

Articulée autour de tous les thèmes liés à la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'exposition permet au visiteur de réfléchir sur les causes du gaspillage alimentaire (à la maison, comme à la cantine), de trouver des astuces pour récupérer les restes de repas, optimiser le rangement des denrées alimentaires à la maison

...



Exposition « Mettons les bouchées doubles contre le gaspillage alimentaire »

Par ailleurs, concernant cette question des déchets alimentaires, la Ville a travaillé en 2014 sur les déchets de restauration des écoles du territoire. Un groupe de travail a été créé avec la direction de l'enfance et la SOGERES pour avancer sur ces questions.

L'école Marie Curie a d'ailleurs fait l'objet d'un projet pilote de pesée des restes de repas au mois de juin 2014. Ce projet, co-construit et mené avec la Directrice, les animateurs de la pause méridienne et les enfants, s'est inscrit dans la démarche Eco-Ecole de l'établissement et a permis d'identifier les thèmes sur lesquels travailler pour réduire le gaspillage alimentaire lors des repas.



Table de tri installée par les élèves de l'école Marie Curie pour la semaine de pesée des restes de repas

Par ailleurs, depuis janvier 2014, 5 écoles sont équipées en table de tri par la SOGERES. Ainsi, à la fin des repas, les biodéchets sont séparés de reste des déchets par les enfants, lors de la remise de leur plateau, pour être ensuite envoyés vers une unité de méthanisation.

● Positionnement du PLPD par rapport à son objectif

Le tableau suivant présente le positionnement de la collectivité par rapport à l'objectif du contrat de performance passé entre la Ville et l'ADEME et la Région Ile-de-France.

Tableau 11 – Positionnement du plpd par rapport a l'objectif de -7%

	2011 Année de référence	Année 1		Année 2 2014	Année 3 2015	Objectif 2016 (contrat ADEME Région IDF)
		2012	2013			
OMA	-	+ 1,77 %	-1,11%	-2,46%	-	-7,0%
DMA	-	+ 1,78 %	-1,33%	-2,2%	-	0,0%

Jusqu'au 31 décembre 2014, les baisses de tonnages observées sur le territoire, rapportée à la population étaient des signes plutôt encourageants quant à l'atteinte des objectifs du PLPD. En effet, une baisse de production de -5,5 % était observée.

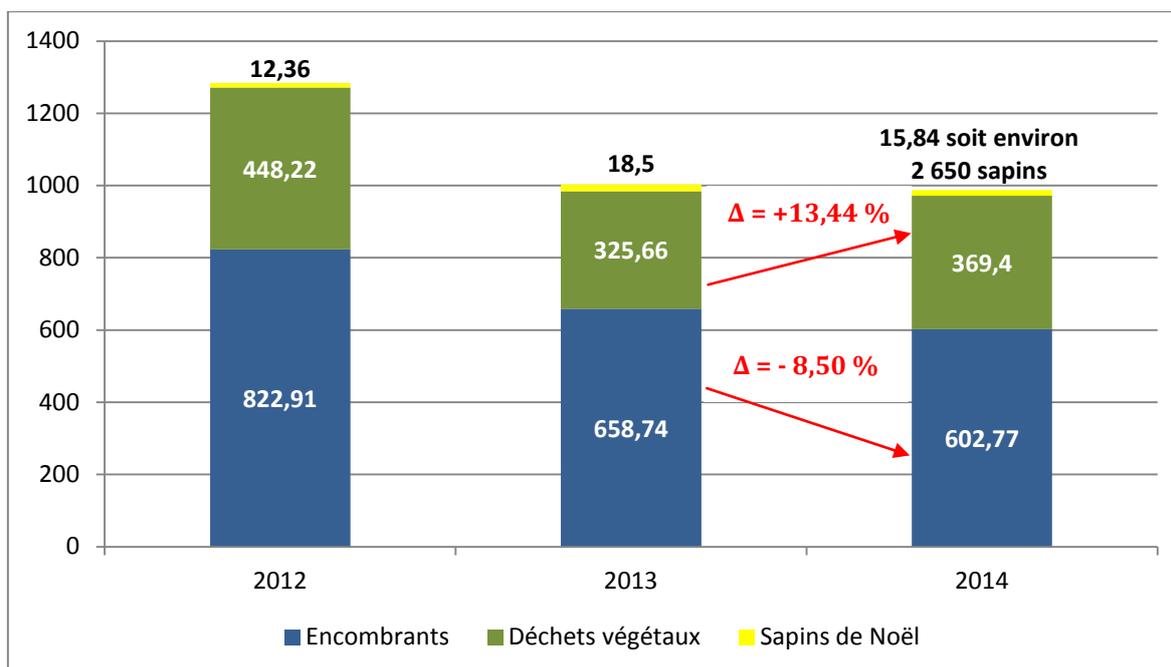
En janvier 2015, les derniers chiffres du recensement publiés par l'INSEE nuancent ces résultats. En effet, les ratios de productions des OMA et des DMA se trouvent directement impactés par la baisse de la population saint-germanoise estimée à 1 744 habitants entre 2012 et 2013. (Ces chiffres sont à prendre avec précaution compte-tenu des nouvelles modalités de recensement INSEE).

Ainsi, par rapport à l'année de référence du PLPD, au 31 décembre 2014, les ratios d'OMA ont en fait baissé de 2,46 % et ceux des DMA de 2,2 %. Les baisses sont donc beaucoup plus nuancées.

Pour atteindre l'objectif du PLPD, à savoir baisser de -7% d'ici 2016, il va falloir travailler de façon encore plus intensive sur les plus gros gisements.

2.3.4.2 EVOLUTION DU TONNAGE HORS « ASSIETTE ADEME » EN PAP

Graphique n°4 : Evolution des tonnages d'encombrants et de déchets végétaux collectés en PAP



• Analyse de la baisse des déchets végétaux collectés en porte-à-porte

En janvier 2013, une nouvelle organisation de la collecte en porte-à-porte des déchets végétaux est entrée en vigueur. Dorénavant, la collecte a lieu du 15 mars au 14 juillet et du 1er septembre au 30 novembre. En dehors de ce calendrier, les usagers sont invités à pratiquer le compostage et/ou déposer leurs excédents en déchetterie.

Depuis cette modification du service, la tendance est donc à la baisse concernant les tonnages de déchets verts collectés en porte-à-porte (- 122,56 T entre 2012 et 2013). On retrouve par ailleurs un report des apports vers la déchetterie, où une hausse des déchets verts peut être constatée (+64,38 T entre 2012 et 2013, et +100 T entre 2013 et 2014).

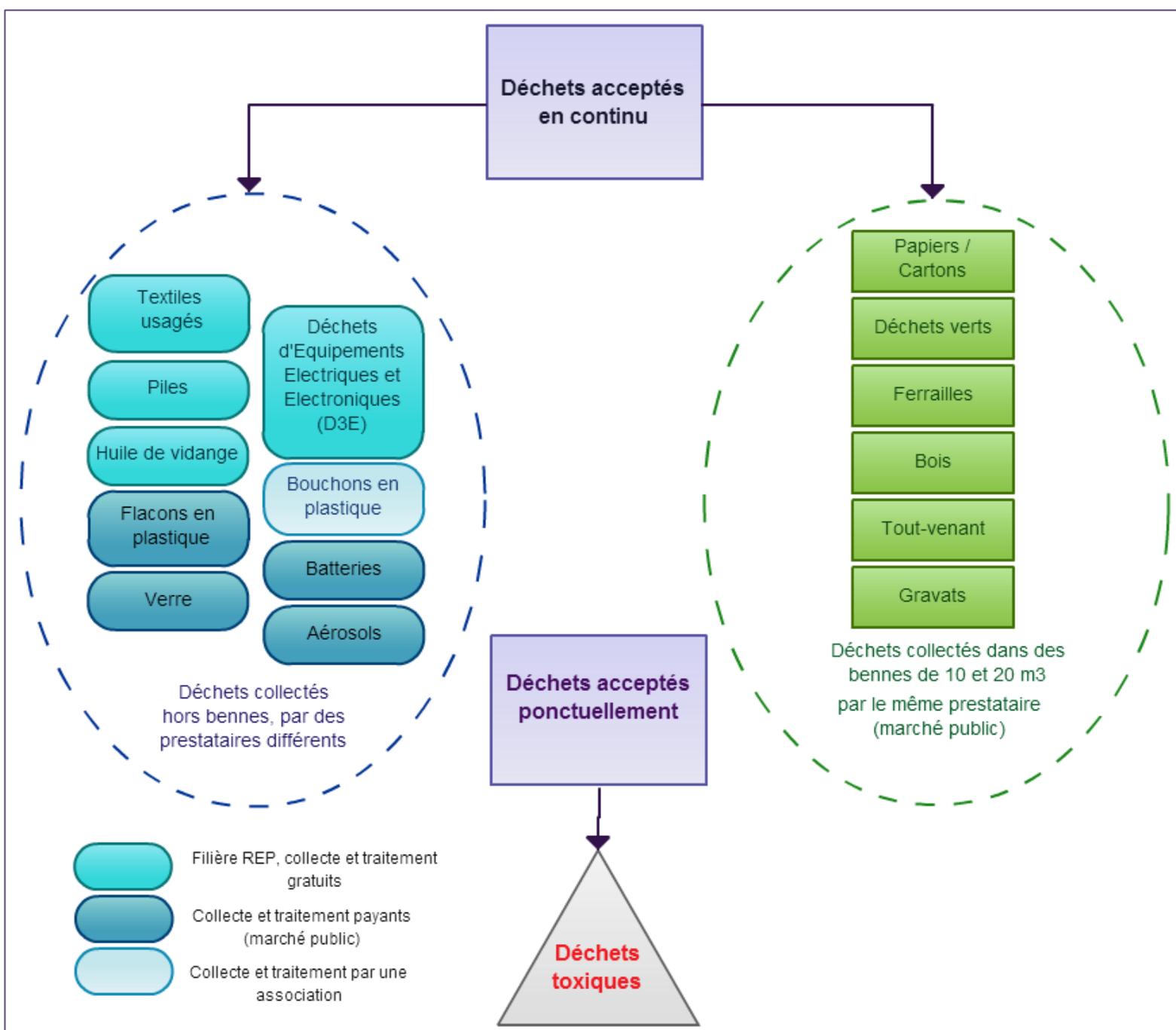
Entre 2013 et 2014, même si les tonnages restent inférieurs à ceux de 2012, on observe une augmentation des quantités collectées. Celle-ci est due aux conditions météorologiques de l'année, mais aussi aux effets de stock, en dehors des périodes de collecte, une partie des usagers stockent dans leurs jardins les déchets verts en attendant la reprise de la collecte.

2.4 LES DECHETS DE LA DECHETTERIE

La déchetterie est située rue Bastiat à côté du Centre Technique Municipal. Elle est réservée aux Saint-Germainois ainsi qu'aux habitants de quatre communes voisines (Aigremont, Chambourcy, Fourqueux et Mareil-Marly) ayant signé une convention avec Saint-Germain-en-Laye. La déchetterie a donc un potentiel de 54 027 habitants (INSEE 1^{er} janvier 2015).

Les professionnels n'étant pas autorisés à venir déposer leurs déchets d'activité, les usagers doivent présenter un justificatif de domicile au gardien accompagné d'une pièce d'identité.

2.4.1 CATEGORIES DE DECHETS ACCEPTES SUR LE SITE



Le détail des collectes des déchets dépendant d'une REP (textiles usagés, piles, et D3E) est présenté dans le chapitre 4 dédié à ces dispositifs.

⇒ TONNAGES DES DECHETS COLLECTES DANS DES BENNES

Graphique n°5 : Répartition des tonnages déposés à la déchetterie

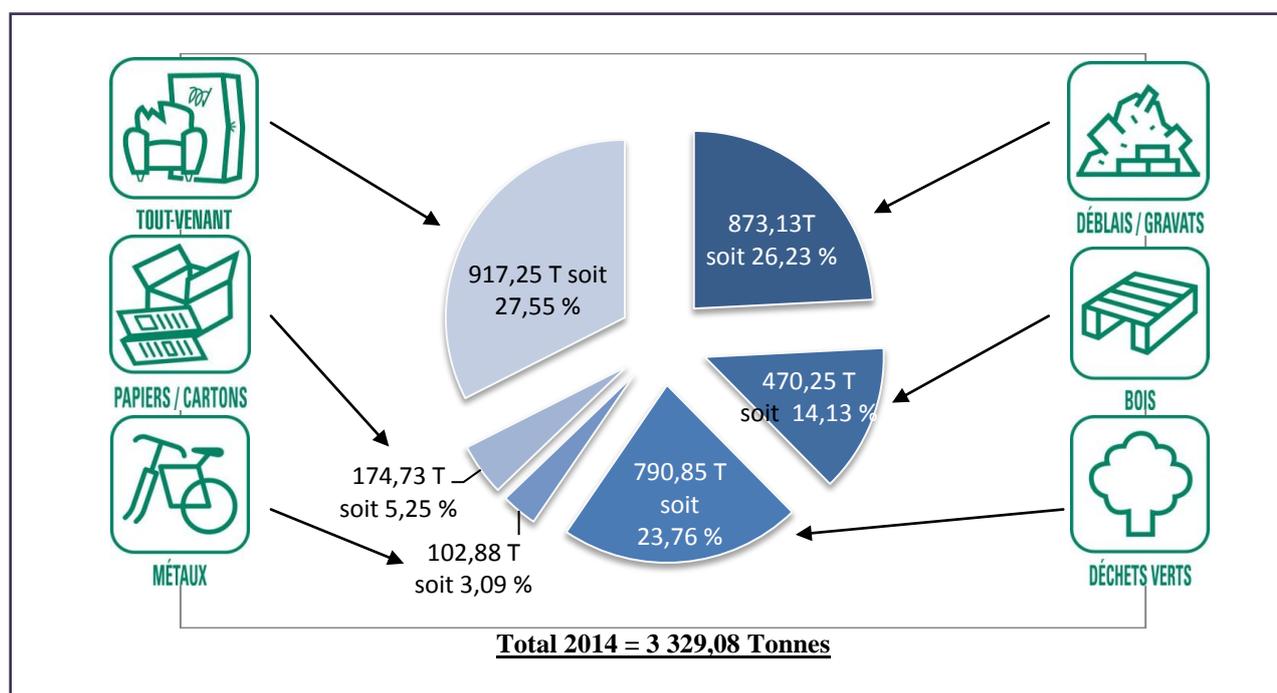


Tableau n° 12 : Evolution des tonnages collectés

Matériaux	Tonnages			Δ [13-14]
	2012	2013	2014	
Tout-venant	903.57	1 041.28	917.25	- 11,91 %
Déblais / Gravats	766.63	775.38	873.13	+ 12,71 %
Déchets verts	635.08	699.48	790.85	+ 13,06 %
Bois	406.02	431.62	470.24	+ 8,95 %
Papiers / Cartons	180.63	151.57	174.73	+ 15,28 %
Métaux	105.1	104.78	102.88	- 1,81 %
TONNAGE TOTAL	2 997.03	3 204.10	3 329.08	+ 3,90 %

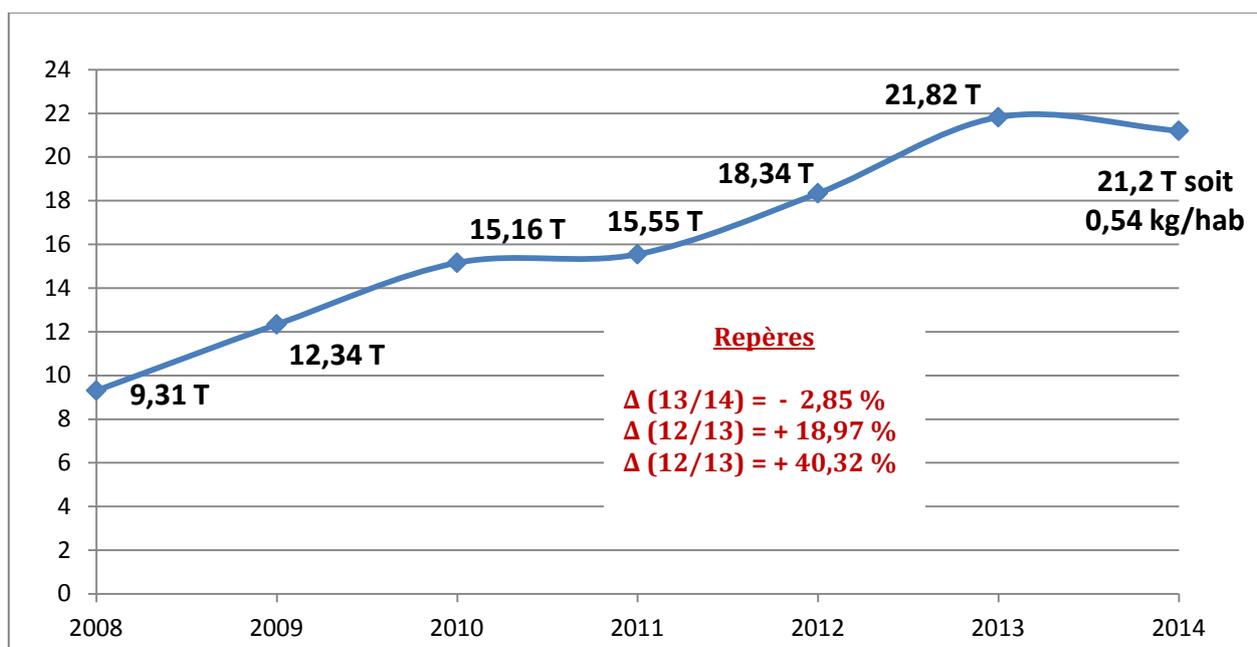
Comme cela est évoqué dans le chapitre précédent, les apports de déchets verts sont en hausse, notamment suite aux modifications des modalités de collecte en porte-à-porte des déchets verts.

⇒ TONNAGE DES DECHETS DANGEREUX SPECIAUX (DDS)

Plus couramment appelés déchets toxiques des ménages, **ils sont collectés, le 1^{er} mercredi du mois par la société SEPUR, de 13h30 à 17h30.** Les déchets concernés sont par exemple : les peintures et colorants, les laques et vernis, les solvants, les engrais pour végétaux, les produits d'entretien, les colles et adhésifs, les produits de nettoyage pour tapis et tissus, les insecticides.

Les radiographies, les thermomètres au mercure ainsi que les fixateurs et révélateurs photographiques sont aussi concernés par cette collecte.

Graphique n° 6 : Evolution des tonnages de DDS des ménages, collectés par la Ville



Ce sont en majorité des produits pâteux (76 %), des solvants (9%) et des produits phytosanitaires et désherbants (7%).

Ils sont traités dans des centres spécialisés. A ce titre, ils sont dirigés soit vers LABO-SERVICES à Triel-sur-Seine (78) ou à la SARP à Limay (78).

Depuis le 1^{er} janvier 2011, tout metteur sur le marché de produits chimiques a la responsabilité de financer la gestion des déchets issus de ses produits, en adhérant à un éco-organisme agréé. **C'est le principe du pollueur-payeur, appelé plus précisément filière à « responsabilité élargie du producteur » (REP).**

Le seul éco-organisme de la filière, Eco-DDS, a reçu son agrément des pouvoirs publics le 20 avril 2013. Il a été fondé un an plus tôt par 48 actionnaires (31 fabricants et 17 distributeurs), principaux acteurs sur le marché des produits grand public concernés.

Début 2015, une convention a été signée entre le SIDRU et Eco-DDS permettant la **prise en charge d'une grande partie des coûts de collecte et de traitement des DDS déposés par les ménages dans la déchetteries de Saint-Germain-en-Laye** (notamment) par cet éco organisme.



Logo de l'éco-organisme

www.ecodds.com

⇒ TONNAGES DES HUILES MOTEURS USAGEES, AEROSOLS ET BATTERIES

Les huiles moteurs usagées sont collectées gratuitement par la société SEVIA, filiale du groupe VEOLIA.

La valorisation matière permet de fabriquer des huiles neuves, on parle d'huiles régénérées.

On constate une baisse sensible chaque année en raison des difficultés rencontrées par les particuliers pour faire eux-mêmes leur vidange.

Les aérosols et batteries sont collectés en 2014 par la société SEPUR.

Pour ces trois déchets, la prise en compte de l'évolution entre chaque année n'a pas beaucoup de sens en raison des effets de stock d'une année sur l'autre.

Tableau n°13 : Tonnages des huiles de moteurs usagées, aérosols et batteries collectées

Flux	2012	2013	2014
Huiles moteurs	5.850	4.770	2.620
Aérosols	0.549	0.570	0.420
Batteries	0.700	0.320	0.300

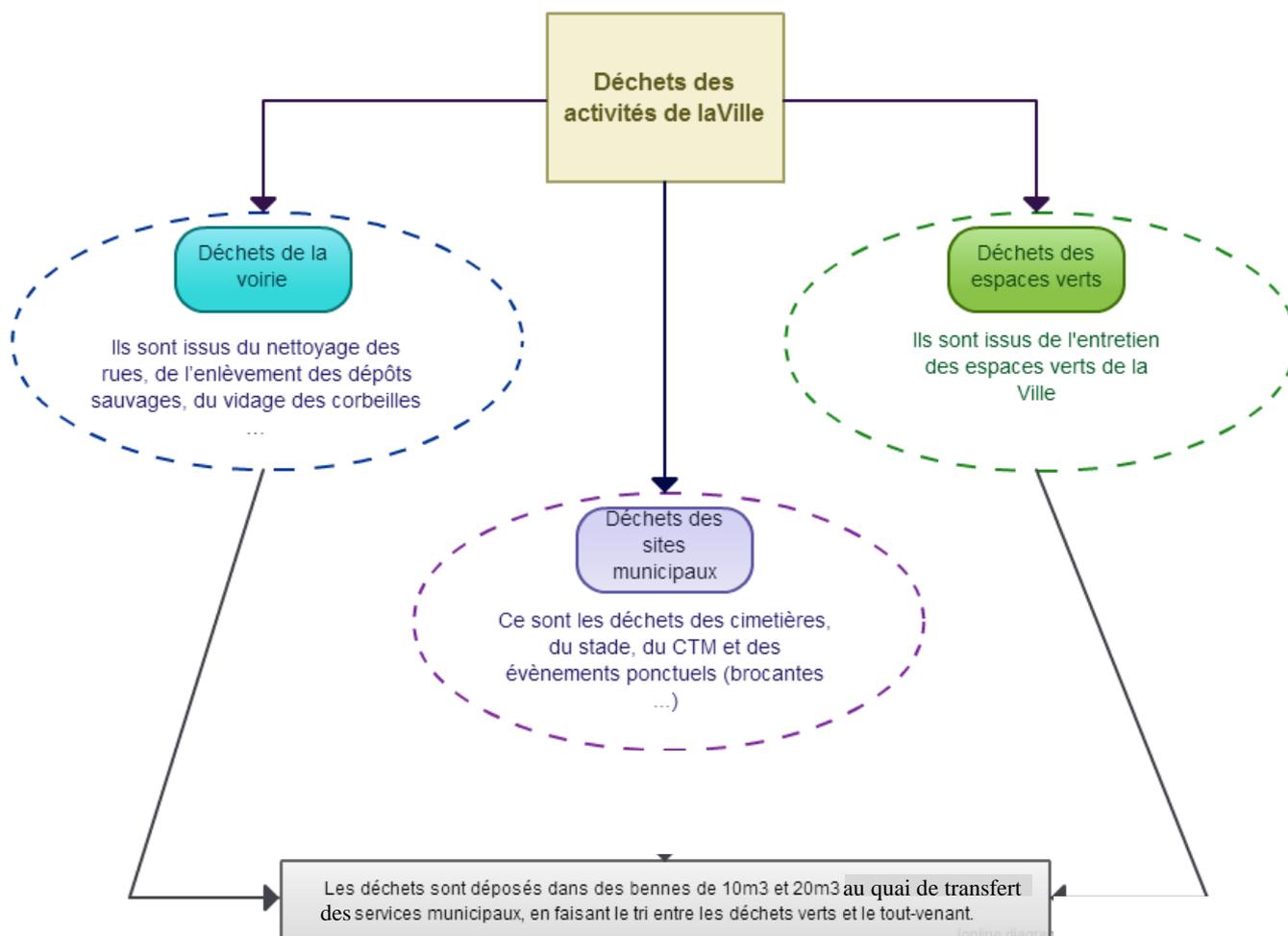
⇒ PLASTIQUE, VERRE ET BOUCHONS EN PLASTIQUE

La collecte des emballages en plastique et en verre fait partie du marché de collecte en PAV présenté dans les paragraphes précédents. Les tonnages collectés sur la déchetterie ne sont pas individualisés.

Les bouchons en plastique sont collectés par l'association handisport « Les Clayes Handisport ». Les tonnages de Saint-Germain-en-Laye ne sont pas connus.

2.5 LES DECHETS ISSUS DES ACTIVITES DE LA VILLE

2.5.1 TYPES DE DECHETS COLLECTES



2.5.2 TONNAGE DES DECHETS COLLECTES

Tableau n° 14 : Tonnages des déchets non produits par les ménages mais gérés par la Ville

Matériaux	Tonnages			Δ [14/13]
	2012	2013	2014	
Déchets de voirie	956.62	1 058.10	1 225.02	+ 15,78 %
Déchets des espaces verts municipaux	206.90	199.22	109.96	- 44,80 %
Déchets des espaces verts du stade	48.40	26.64	31.04	+ 16,52 %
Tout-venant du stade	22.62	20.28	22.38	+ 10,36 %
Tout-venant du cimetière	81.12	47.02	45.15	- 3,98 %
Déchets inertes	46.46	43.67	12.14	- 72,20 %
Déchets sur autres sites	27.66	9.04	60.46	+ 568,81 %
TONNAGE TOTAL	1 389.78 T	1 403.97 T	1 506.15 T	+ 7,28 %

2.6 LES DECHETS DES INFIRMIERS

Les déchets médicaux des infirmières sont collectés par la Société PRIMORDIAL.

Le contrat signé par la Ville et cette société prévoit la fourniture des conteneurs adaptés, l'enlèvement, le transport et l'incinération des déchets piquants, coupants, tranchants produits par les infirmiers(es) du secteur libéral dont le cabinet est situé sur la commune de Saint-Germain-en-Laye. 9 cabinets d'infirmiers(ères) représentant 21 praticiens(nes) sont concernés.



Tableau n° 15 : Volume des déchets des infirmiers collectés

Année	Volumes collectés (en Litre)	Coût de la collecte et du traitement
2012	1 150.90	4 588.98 €
2012	1 288.90	4 569.72 €
2014	1 182.33	4 584.96 €

Sur présentation d'une ordonnance, les patients en auto-traitement, se voit remettre des boîtes à aiguilles hermétiques qu'elles peuvent ensuite déposer dans les points de collecte adhérents à l'éco-organisme DASTRI, opérationnel depuis le printemps 2013.

Liste des points de collecte : www.dastri.fr



2.7 LES DECHETS DE LA FETE DES LOGES

La collecte des déchets issus de la Fête des Loges fait l'objet du lot n° 3 du marché de collecte et d'évacuation des déchets de la Ville de Saint-Germain-en-Laye. Depuis 2013, c'est la société TEP qui est titulaire de ce lot.

Elle est organisée de l'arrivée des premiers forains (mi-juin) au départ des derniers (fin août). Elle comprend :



Tableau n°16 : Déchets collectés à la Fête des Loges

Flux	Tonnages		
	2012	2012	2014
OMr	136.50	153.82	145,56
Huiles de fritures usagées	0.846	0.657	0.720
Encombrants	3.27	3.58	2.8

Les déchets collectés suivent ensuite les filières habituelles des déchets de la Ville (Azalys, Centre de tri ...).



3

INDICATEURS TECHNIQUES DU TRAITEMENT

Déchets collectés par la Ville en porte-à-porte et apport volontaire :

Description des filières de traitement

Tonnages des déchets recyclables en sortie de centre de tri.

Déchets non collectés par la Ville et gérés par les usagers

Compostage individuel

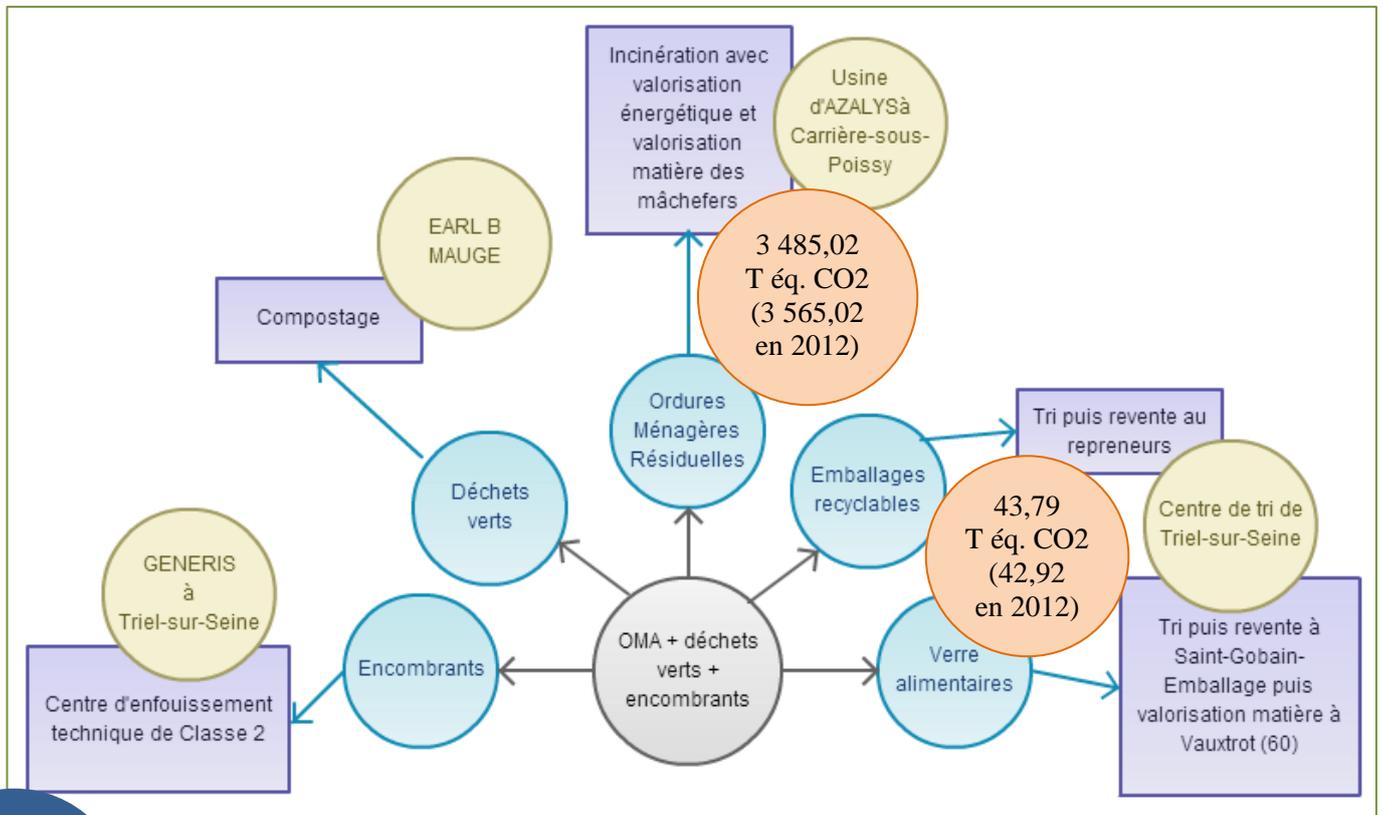
Compostage partagé

Crédits photo : ECO-EMBALLAGES

3.1 LES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (HORS DECHETTERIE)

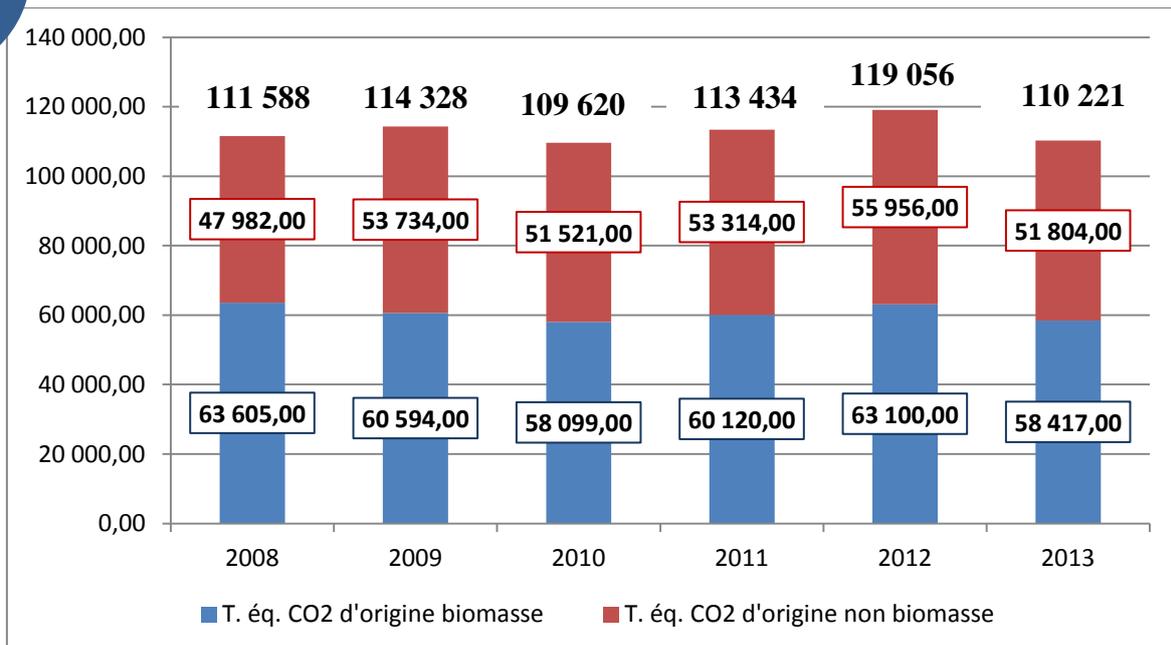
3.1.2 DETAILS DES FILIERES DE VALORISATION DES OMA + DECHETS VERTS + ENCOMBRANTS

Graphique n° 7 : Filières de valorisation des OMA + déchets verts + encombrants



POINT
CARBONE

Emission de CO₂ de l'usine d'incinération d'AZALYS



Pour l'année 2014, à la date de finalisation du rapport (juin 2015), les chiffres ne sont pas connus.

3.1.2 TRI DES EMBALLAGES RECYCLABLES, DU VERRE ET DES PAPIERS GRAPHIQUES

● Tonnages

Graphique n° 8 : Répartition des tonnages triés au Centre de Tri

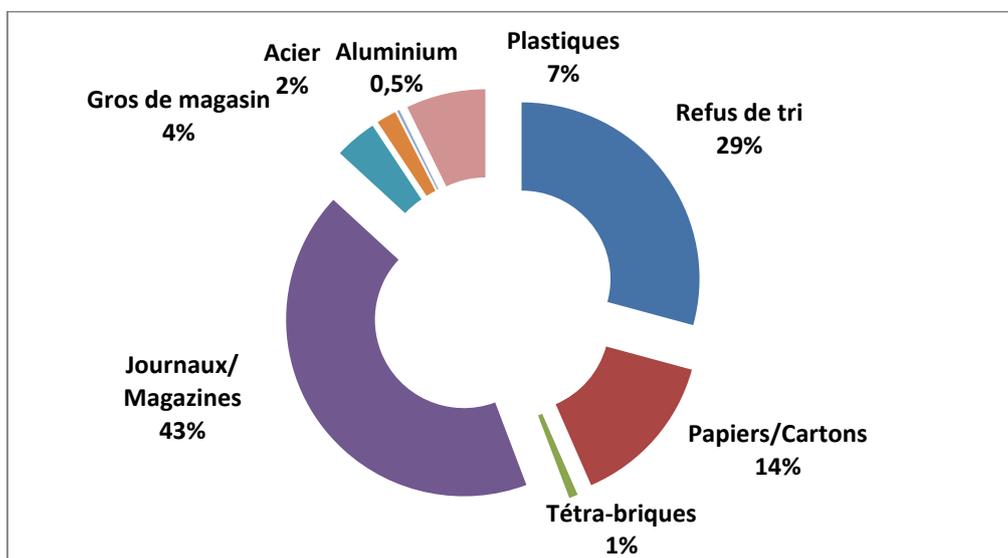


Tableau n° 17: Tonnages des déchets en sortie du Centre de Tri du SIVaTRU de Triel-sur-Seine

Matériaux	Tonnages			Δ [13-14]	Ratios en kg/hab Pop SGEL INSEE 2012 : 39 476 hab.	
	2012	2013	2014		2014	IDF
Verre	884.569	876.763	869.29	-0,85%	21,48	21
Papiers/Cartons	188.013	201.573	215.298	6,81%	24,39	25,18
Tétra-briques	14.52	26.174	12.061	-53,92%		
Journaux/Magazines	756.761	728.114	644.459	-11,49%		
Gros de magasin	42.8	39.72	58.06	46,17%		
Acier	31.161	28.904	27.357	-5,35%		
Aluminium	4.5	3.02	3.410	12,91%	0,78	35
PET Clair ⁽²⁾	62.36	69.383	58.54	-15,63%		
PET Foncé ⁽³⁾	11.16	15.05	15.30	1,60%		
PEHD ⁽⁴⁾	34.68	33.48	35.51	6,06%		
TOTAL (hors refus de tri)	2 030,54	2 022,18	1 939,29	-4,10%	49,55	56
Refus de tri	286,68	302,7	442,1			
Taux du refus de tri	20,01 %	20,90%	29,24%			
	<i>calculé sur le gisement hors verre</i>					

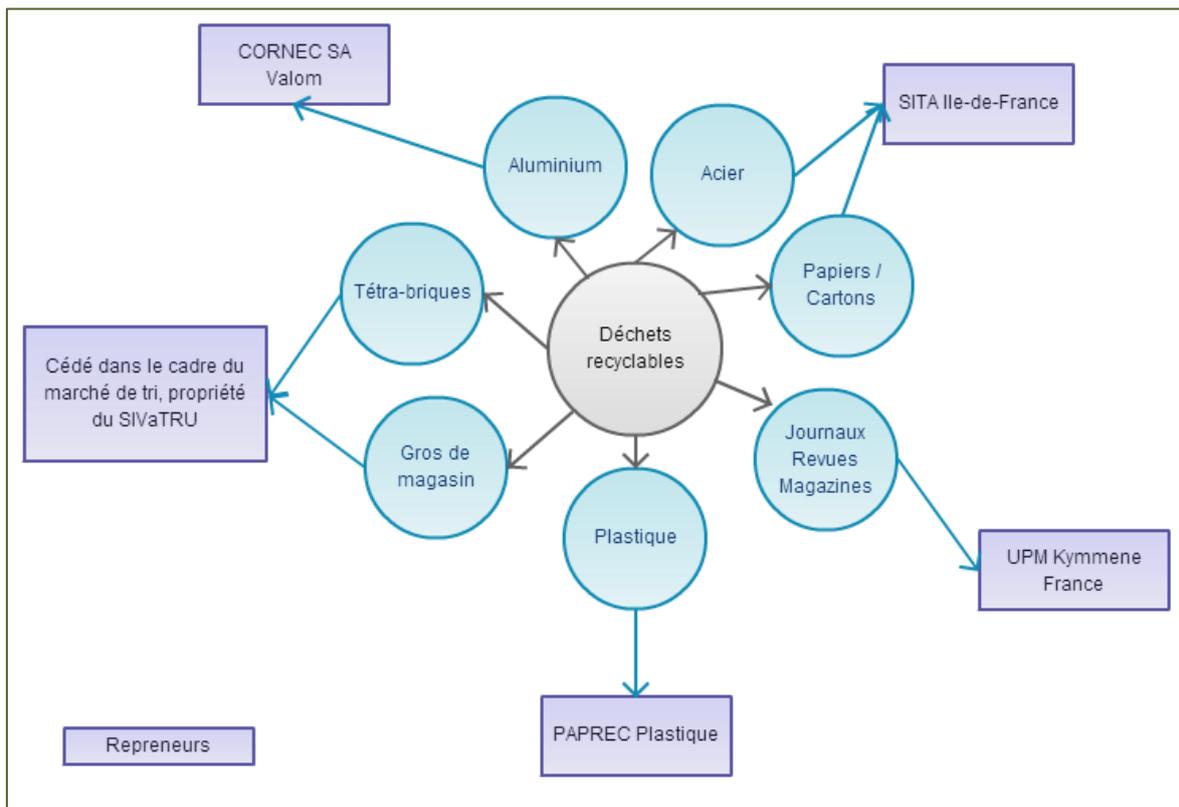
⁽¹⁾ Les chiffres sont issus du rapport « Tableau de bord 2012 des déchets ménagers et assimilés » – édité en mai 2012 par l'Observatoire Régional des Déchets d'Île-de-France – téléchargeable sur www.ordif.fr. Les données 2013 ou 2014 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du présent rapport.

⁽²⁾ ⁽³⁾ ⁽⁴⁾ Il s'agit des différentes catégories de plastiques recyclables (cf. Annexe - Glossaire).

Remarque :

Le total des déchets recyclables collectés en 2014 s'élève à 2 432,4 T (cf. Indicateur de la collecte / Tableau n° 7) or le total des déchets en sortie de chaîne de tri est de 2 381,39 T (cf. tableau précédent). Cette différence de tonnage s'explique par l'existence de stock de déchets non triés (pas encore passé sur la chaîne de tri) au centre de tri.

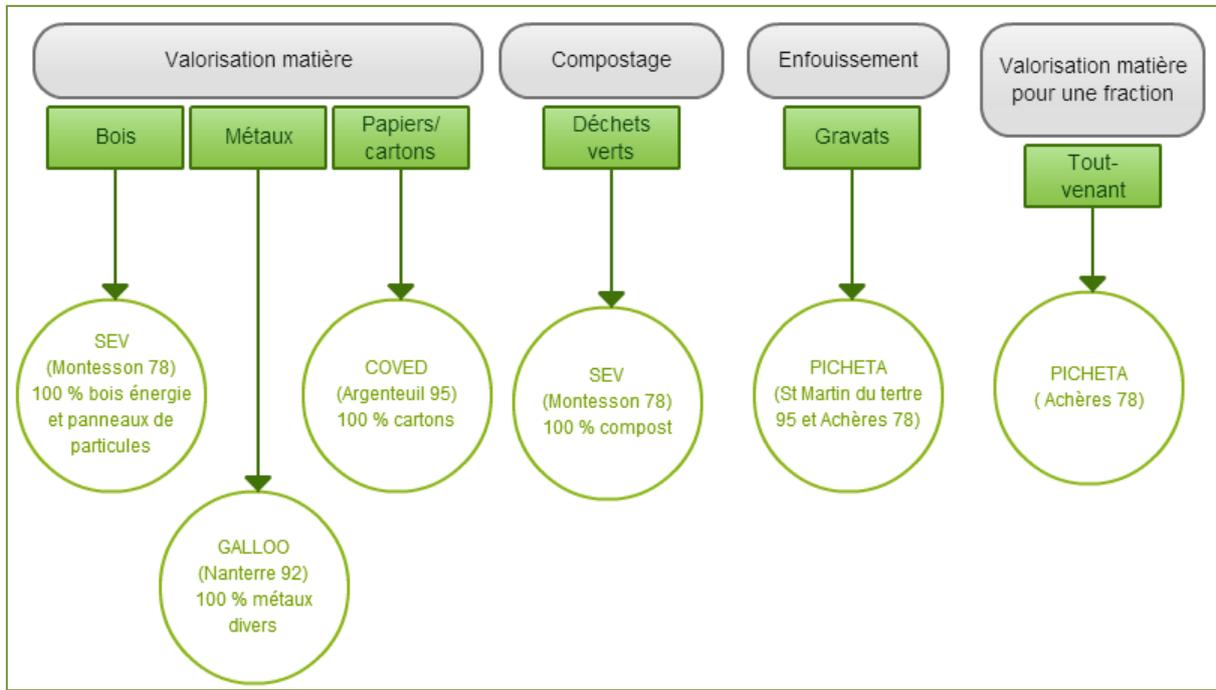
● Filières de valorisation des emballages recyclables



Les Journaux/Revue/Magazines sont recyclés à la papeterie de la Chapelle d'Arblay (76), l'aluminium à Lagny sur Marne. Pour les autres matériaux, les données sont confidentielles dans le cadre du barème D, seul Eco-Emballages possède les informations.

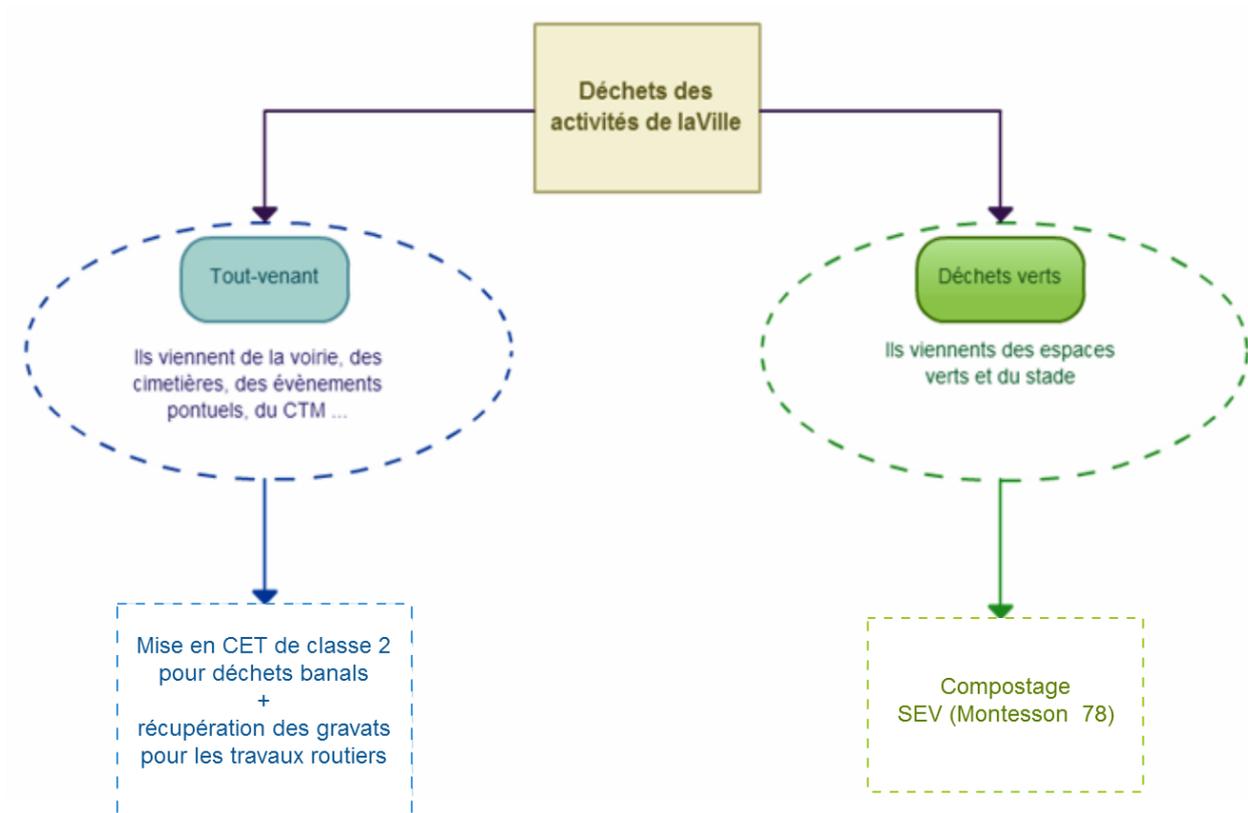
3.2 LES DECHETS DE LA DECHETTERIE

Graphique n° 9 : Filières de traitement des déchets faisant l'objet d'un marché avec la Ville



3.3 LES DECHETS NON PRODUITS PAR LES MENAGES

Graphique n°10 : Modes de traitement des déchets produits par la collectivité



3.4 LE COMPOSTAGE

3.4.1 LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Le déploiement du compostage individuel fait partie intégrante du plan d'actions du PLPD.

Depuis novembre 2011, la Ville propose des composteurs en plastique ou en bois moyennant une participation financière de 10 euros.

Formés à la pratique par le Maître Composteur de la Ville, les usagers volontaires qui s'engagent dans cette démarche peuvent bénéficier d'une assistance personnalisée à tous les moments clés de leur pratique (installation du matériel, utilisation, gestion des éventuelles anomalies, récolte du compost ...).



• Objectifs d'impact et d'activité

Le diagnostic réalisé dans le cadre de la première année du PLPD a permis d'affiner l'objectif initial de ce projet. Au lieu d'avoir une approche uniforme sur l'ensemble du territoire, les objectifs sont affinés en fonction des secteurs de collecte. Une attention particulière est ainsi apportée au secteur 2 composé à 94,30 % d'habitat pavillonnaire, ce qui le distingue très nettement du reste du territoire (86,19 % d'habitat collectif sur la totalité du territoire selon le cadastre 2010).

Les objectifs sont ceux adoptés en année 1 du PLPD et validés par l'ADEME et la Région Ile-de-France.

OBJECTIFS D'ACTIVITE	OBJECTIFS D'IMPACT
- Equiper 35 % des pavillons, hors secteur 2, soit 625 pavillons - Equiper 45 % des pavillons du secteur 2, soit 424 pavillons	- Réduire les déchets verts dans les OM de : 121,7 tonnes, soit 3kg/hab./an - Réduire les restes de repas et autres putrescibles dans les OM de 128,8 tonnes, soit 3,2 kg/hab./an

• Etat du déploiement au 31 décembre 2014

Secteur de collecte	Nombre de logements individuels	Nombre de composteurs distribués	Taux d'équipement	Taux d'atteinte de l'objectif PLPD
Secteur 2	943	199	21,10%	46,93%
Secteurs 1,3,4,5,6,7,8,9,10	1 784	334	18,72%	53,44%
Tous les secteurs	2 727	533	19,55%	50,81%

2.5.1 LE COMPOSTAGE PARTAGE

L'action de la Ville ne se limite pas à l'habitat individuel. Le déploiement du compostage en habitat collectif fait aussi partie intégrante du plan d'actions du PLPD.

• Objectifs d'impact et d'activité

OBJECTIFS D'ACTIVITE	OBJECTIFS D'IMPACT
- Equiper 10 nouvelles résidences par an (au minimum)	Réduire les restes de repas et autres putrescibles de 273,3 tonnes soit 6,8 kg/hab/an

• Etat du déploiement au 31 décembre 2014

Secteur de collecte	Nombre d'adresses en collectif	Nombre de composteurs installés	Nombre de résidences qui compostent	Taux d'atteinte de l'objectif
Secteur 2	53	0	0	16,00%
Secteurs 1,3,4,5,6,7,8,9,10	1 279	12	10	
Tous les secteurs	1 332	12	10	

Le ralentissement de cette activité en 2014 est dû au départ à la retraite de Monsieur MARIE en début d'année. Le maître composteur a été remplacé en juillet par Madame Elodie THERAUD.



4

LES FILIERES A RESPONSABILITE ELARGIE DES PRODUCTEURS (REP)

Depuis 20 ans le secteur des déchets a mis en place un mécanisme « pollueur payeur » appelé « Responsabilité Elargie du Producteur ».

Ainsi lorsque la loi l'impose, le producteur doit prendre en charge les coûts de collecte et le traitement des déchets issus de ces produits, soit directement soit par l'intermédiaire d'une filière agréée par les pouvoirs publics : les éco-organismes.

Avec ses 18 filières, la France est le pays qui a développé le plus de filières REP au monde.

4.1 EMBALLAGES MENAGERS

Mise en place au 1^{er} janvier 1993, cette filière couvre l'ensemble des déchets d'emballages ménagers composés de verre, plastique, carton, d'acier et d'aluminium. Les producteurs de ces emballages ménagers ont choisi de s'acquitter de leur obligation en versant une éco-contribution aux éco-organismes ADELPHE et ECO-EMBALLAGES (agrées par les pouvoirs publics jusqu'en 2016).



La Ville, par l'intermédiaire du SIDRU, est adhérente au programme ECO-EMBALLAGES qui subventionne la collecte et le tri de ces emballages.

La filière de collecte et de tri mise en place sur le territoire est décrite dans les autres chapitres de ce rapport.

4.2 LES PILES ET ACCUMULATEURS PORTABLES

Les piles et accumulateurs portables sont pris en charge par l'éco-organisme, COREPILE, qui assure la mise à disposition des contenants (boîtes en plastique, boîtes en carton, fûts, bornes ...), la collecte et le traitement de ce gisement.

Des points de collecte sont répartis sur tout le territoire : à la fois dans des enseignes privées (alimentation, bricolage) et les établissements publics.

Tableau n°18 : Tonnages collectés par COREPILE



Points de collecte	Tonnages		
	2012	2013	2014
Distribution alimentaire (Monoprix, Simply Market, Carrefour Market)	2,286	2,031	2,290
Distribution spécialisée (Bricolex)	0,271	0,248	0,249
Déchetterie	1,743	1,554	0,889
TOTAL Saint-Germain-en-Laye	4,300	3,834	3,428

4.3 LES D.E.E.E

La collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques concerne les petits appareils électroménagers, le gros électroménager hors froid, et l'électroménager froid



ECRANS

Tonnages 2012	Tonnages 2013	Tonnages 2014
58,802	54,267	50,725

Pour lutter contre le vandalisme et le pillage de ce gisement, la Ville, a installé en 2013 un conteneur maritime doté d'un système de fermeture renforcé.

La collecte et le traitement des DEEE sont réalisés par l'éco-organisme ECOLOGIC. Une convention ayant été signée entre le SIDRU et cet éco-organisme.



PETITS APPAREILS
MENAGERS



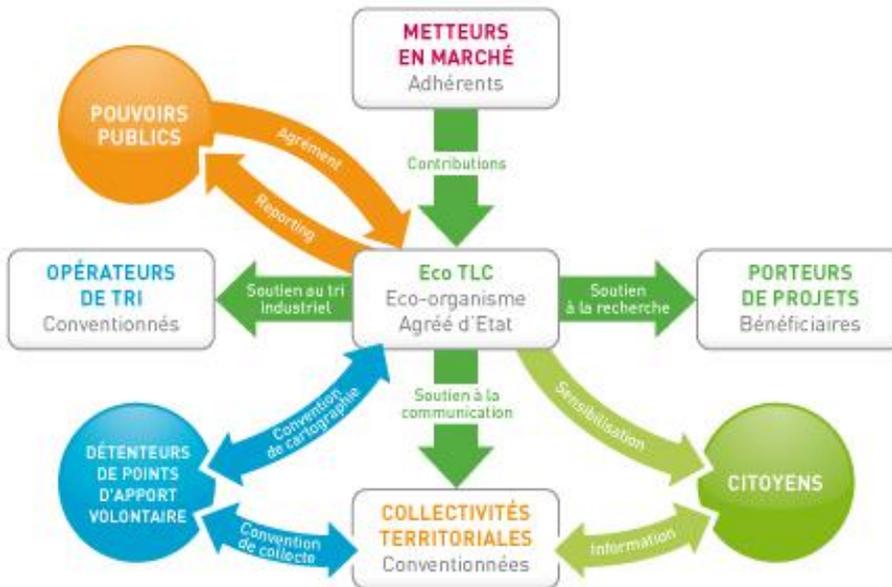
GROS ÉLECTROMÉNAGER

4.4 LES TEXTILES USAGES

A Saint-Germain-en-Laye, deux sociétés adhérentes à l'éco-organisme Eco TLC opèrent :

EBS Le Relais sur le domaine privé (7 bornes)

Ecotextile sur le domaine public (7 bornes)



Présentation du rôle d'Eco TLC (source : ecotlc.com)

Les textiles sont ensuite réutilisés à hauteur de 60 % de la filière (associations, friperies, export ...) ou recyclés pour 29 %. Plus d'informations : www.lafibredutri.com

FOCUS PLPD

La collecte des textiles fait partie intégrante du plan d'actions du PLPD de la Ville.

Gisement potentiel :

Le gisement d'évitement potentiel est de 189 T pour la Ville. (source ADEME et Diagnostic PLPD)

Objectif d'impact :

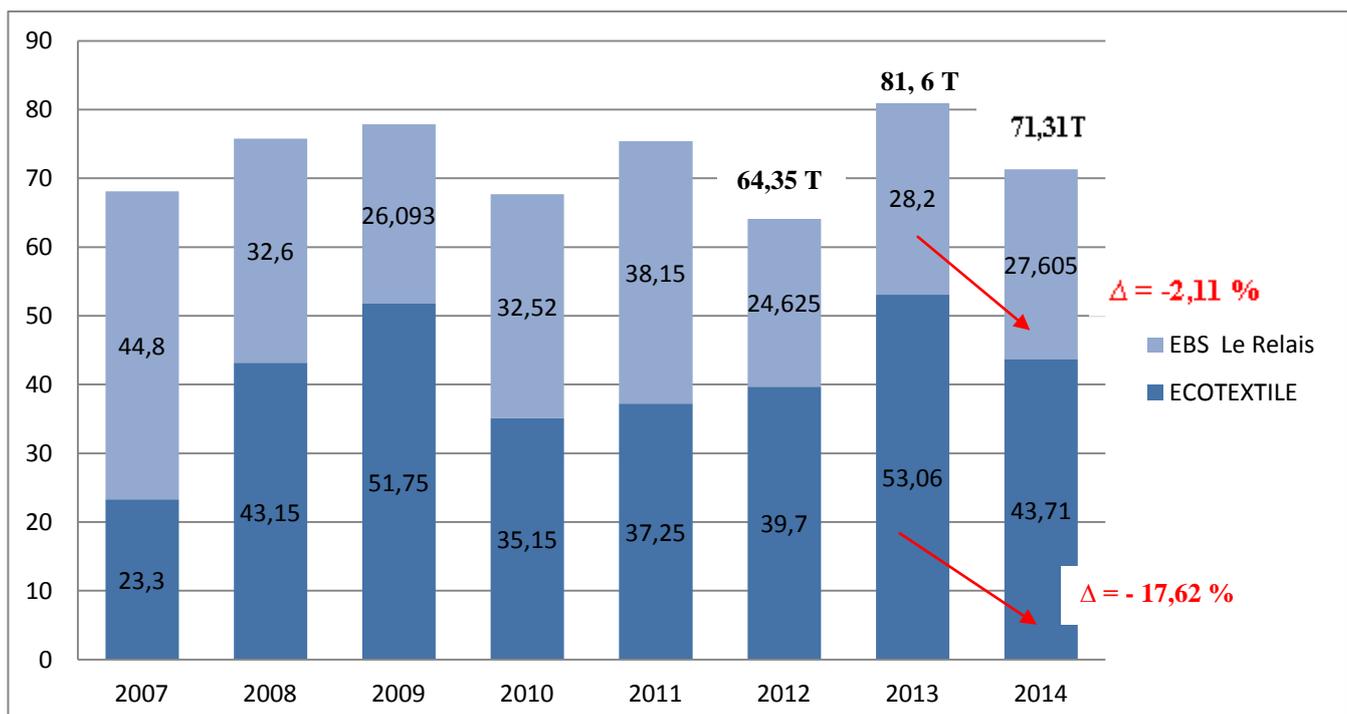
Atteindre un ratio de 5kg/hab./an

Objectifs d'activité :

Conventionner avec les collecteurs préalablement à l'installation de nouvelles bornes (10 par opérateurs) et connaître les quantités collectées par les associations.

La liste des points d'apport volontaires est disponible sur le site Internet de la Ville.

Graphique n° 11 : Tonnages des textiles usagés collectés



Les diminutions de tonnages sont essentiellement dues à des anomalies de collecte de la part du collecteur.

4.5 LES LAMPES

Cette collecte concerne notamment les tubes fluorescents rectilignes, les lampes fluocompactes et les lampes à LED. Elles peuvent être déposées à la déchetterie par les ménages. Les tonnages propres à Saint-Germain-en-Laye ne sont pas connus, car pour mutualiser les coûts de collecte, les lampes sont ensuite acheminées vers la déchetterie de Conflans-Sainte-Honorine, où elles sont ensuite collectées et traitées par l'éco-organisme RECYLUM. Etant donné l'importance des apports, en 2015, une convention sera passée directement entre la Ville et RECYLUM.



4.6 LES NOUVELLES FILIERES

Comme cela a été évoqué dans un chapitre précédent, de nouvelles filières sont en train de s'organiser, il s'agit :

- de la filière destinés au Déchets Diffus Spécifiques (aussi appelés Déchets Toxiques des Ménages). Elle sera portée par l'éco-organisme ECO-DDS
- de la filière des déchets d'ameublement, qui sera portée par l'éco-organisme ECO-MOBILIER



Une fois ces filières en place et une convention signée avec les éco-organismes concernés, les coûts de gestion de ces déchets ne seront plus supportés par la Ville.

5



LES DECHETS ISSUS DES ACTIVITES ECONOMIQUES (DAE)

5.1 MODALITES DE GESTION DES DECHETS

Ces déchets ne font pas l'objet d'une collecte séparée. Ils sont collectés en même temps que les déchets de ménages et subissent le même traitement.

Cependant pour les déchets professionnels assimilables aux déchets ménagers, la loi du 15 juillet 1975 a institué le principe d'une redevance spéciale en complément de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.). La loi du 13 juillet 1992 l'a rendue obligatoire à compter du 1^{er} janvier 1993

5.2 MODALITES D'APPLICATION DE LA REDEVANCE SPECIALE

Cette mesure s'applique aux producteurs qui bénéficient du service municipal. Ceux qui ne le souhaitent pas, peuvent faire appel à un collecteur privé avec qui ils établiront un contrat. Ils sont tenus dans ce cas, d'en informer la ville par écrit.

A Saint-Germain, la redevance a été créée par délibération du Conseil Municipal en date du 6 novembre 1986. La gestion de cette activité était alors déléguée au collecteur (ONYX), et ce, jusqu'au 1^{er} janvier 2000. A compter de cette date, la ville en a repris la gestion (délibération du 10 novembre 1999).

La législation prévoit que chaque collectivité en charge de la collecte et du traitement des déchets des professionnels, définisse elle-même les modalités d'application de la redevance. D'une manière générale, l'ensemble des opérations liées aux déchets est précisé dans l'arrêté municipal du 27 novembre 2002.

Pour sa mise en œuvre, la redevance fait l'objet d'un contrat qui formalise les conditions entre la ville et l'utilisateur. A Saint-Germain, comme dans de nombreuses collectivités, pour tenir compte de la T.E.O.M., la ville prend à sa charge les 240 premiers litres à chaque collecte dès lors que la totalité des déchets est traitée en service municipal, et dans ce cas seulement. La facturation intervient à partir du 241^{ème} litre. Le recouvrement est assuré par la Trésorerie Principale, au moyen d'une facture trimestrielle.

5.2.1 FACTURATION DE LA REDEVANCE SPECIALE

La Ville a mis en place 3 tarifs qui prennent en compte :

- Secteur d'appartenance
- Mise à disposition de bac(s) lorsque les locaux le permettent
- Mise à disposition de la benne et du personnel pour la collecte
- Fréquences de collectes
- Traitement à l'usine AZALYS et, dans certains cas, au centre de tri.

Ces tarifs sont révisés annuellement par délibération du Conseil Municipal.

Tableau n° 19 : Tarifs appliqués entre 2001 et 2014 et évolution des recettes

Année	Prix T.T.C. au litre			Nombre de professionnels facturés (1)	Recettes
	Centre Ville	Secteurs Extérieurs	S.I.A.A.P		
2011	3,65	3,19	1,58	303	1 072 432 €
2012	3,73	3,26	1,62	303	1 068 585 €
2013	3,80	3,32	1,65	300	1 112 964 €
2014	3,86	3,38	1,68	296	1 201 165 €

(1) il s'agit d'une moyenne calculée sur les 4 trimestres.

6



BILAN FINANCIER DE LA GESTION DES DECHETS

Description des dépenses et des recettes

6.1 BILAN DES DEPENSES

6.1.1 DEPENSES LIEES A LA COLLECTE ET AU TRAITEMENT

Tableau n° 20 : Bilan des dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets gérés par la Ville

Prestations	Coût 2013	Coût 2014	Δ 2013/2014
Collecte et évacuation des déchets en PAP et PAV ⁽¹⁾	1 609 989,29 €	1 789 690,23 €	+ 11,16 %
Rotation des bennes de la déchetterie et des autres sites municipaux ⁽²⁾	180 018,32 €	211 464,05 €	+17,47 %
Collecte des déchets de voirie	125 677,06 €	130 143,50 €	+3,55 %
Location et maintenance des bacs pour la collecte des OM et de la CS	222 284,33 €	232 119,12 €	+ 4,42 %
Location des bennes de la déchetterie et des autres sites municipaux ⁽²⁾	12 951,72 €	12 004,06 €	-7,32 %
Gardiennage de la déchetterie	9 627,56 €	8 475,60 €	-11,97 %
Achat de composteurs	11 342,21 €	5 209,50 €	-54,07 %
Achat des sacs spéciaux en papier biodégradable pour le stockage des déchets végétaux	19 649,64 €	21 221,92 €	+8,00 %
SOUS-TOTAL TTC (Collecte, location et achat de matériel)	2 191 540,13 €	2 410 327,98 €	+ 9,98 %
Traitement des ordures ménagères, D.B.I.C. et refus de tri	1 366 553,30 €	1 530 149,76 €	+ 11,97 %
Tri des déchets ménagers recyclables	334 475,78 €	327 253,25 €	-2,16 %
Traitement des objets encombrants	61 813,83 €	59 330,36 €	- 4,02 %
Traitement des déchets verts collectés en porte à porte	9 666,41 €	11 642,33 €	+20,44 %
Traitement des déchets de la déchetterie et des autres sites municipaux ⁽²⁾	255 038,12 €	275 608,78 €	+8,07 %
Collecte et traitement des déchets toxiques	43 126,90 €	45 141,43 €	+4,67 %
Traitement des bouteilles de gaz	1 205,57 €	1 015,20 €	- 15,79 %
SOUS-TOTAL TTC (Traitement)	2 071 879,91 €	2 250 141,11 €	+ 8,60 %
TOTAL	4 263 420,04 €	4 660 469,09 €	+9,31 %

Le coût total de traitement est en progression pour 3 raisons principales : l'augmentation de la TVA, le mode de facturation des refus de tri et l'augmentation du coût du marché de collecte,

Remarques :

- ⁽¹⁾ Ce coût comprend les collectes en porte-à-porte des déchets ménagers et assimilés, encombrants, végétaux emballages recyclables (telles que décrites dans le chapitre 2.3.1) et le nettoyage du local à déchets de la place Saint-Pierre ainsi que la collecte des colonnes d'apport volontaire.
- ⁽²⁾ Ce coût comprend la gestion des déchets des services municipaux (propreté...), du stade municipal, du nouveau cimetière, du CTM et des différents sites ponctuels.

6.1.2 DEPENSES LIEES AU FONCTIONNEMENT DES SERVICES

La mission de gestion des déchets est assurée autour des moyens humains suivants :

Directeur de l'Environnement : Ingénieur principal

Responsable de l'activité des déchets ménagers : Ingénieur

Responsable de l'activité des Déchets des professionnels : Technicien

Ambassadeur du tri/Maître composteur : Technicien

Secrétaire des déchets ménagers et déchets de professionnels : Agent administratif

Gardien de la Déchetterie : Agent d'entretien

Charges de frais de personnel et frais assimilés : **263 589 €**

Frais généraux de gestion (assurances, adhésion au SIDRU, téléphone, électricité, matériel de bureau, etc...) : **27 579 €**

6.2 BILAN DES RECETTES

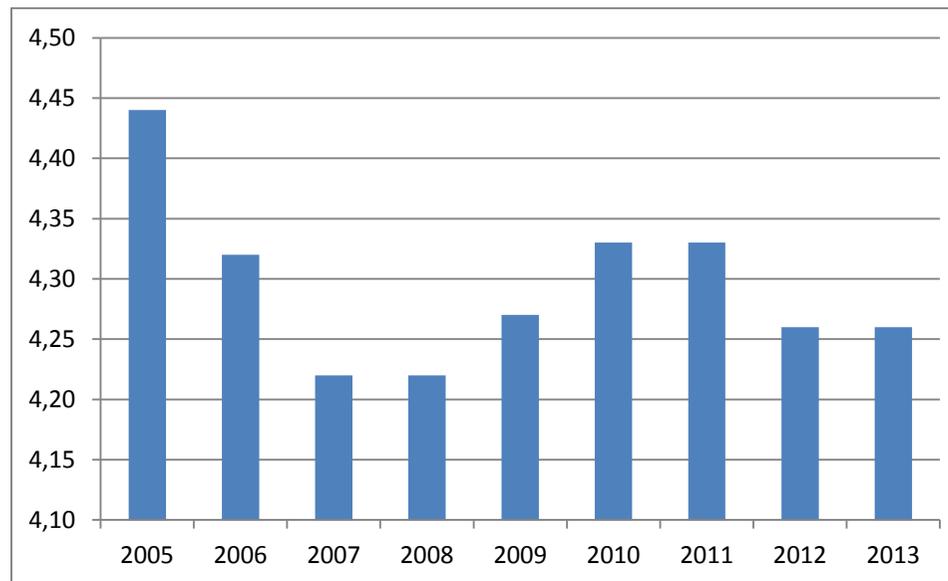
Tableau n° 21 : Bilan des recettes

Type de recettes	Année 2013	Année 2014	Δ
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.)	3 353 351 €	3 435 544 €	+ 2,45 %
Recettes des déchets banals, industriels et commerciaux (D.B.I.C.)	1 112 964 €	1 201 165 €	+ 7,92 %
Sous-total des recettes liées aux taxes	4 466 315 €	4 636 709 €	+ 3,82 %
Aides Eco-Emballages	151 728,36 €	165 907,90 €	+ 9,35 %
Reprises des emballages du programme Eco-Emballages ⁽¹⁾	80 540,85 €	71 269,06 €	-11,51 %
Reprise des journaux/magasines	54 816,44 €	51 304,94 €	-6,41 %
Liquidatif	41 682,31 €	Inconnu en juin 2015	-
Sous-total des recettes liées aux déchets recyclables du programme Eco-Emballage	328 767,96 €	Au moins 288 481,90 €	-
Recettes papiers/cartons/ferrailles	8 591,14 €	13 914,44 €	+ 61,96 %
Recettes revente D.E.E.E.	4 306,46 €	4 140,59 €	-3,85 %
Participation financière des communes	95 824,54 €	97 346,19 €	+ 1,58 %
Sous-total des recettes liées à la déchetterie	108 722,14 €	115 401,22 €	+ 6,14 %
TOTAL RECETTES	4 903 805,10 €	Au moins 5 040 592,12 €	-

(1) Cela correspond aux montants touchés grâce à la revente de l'acier, de l'aluminium, du plastique, des papiers/cartons et du verre.

EVOLUTION DE LA T.E.O.M. DEPUIS 2005

Bases réelles 2005	Bases réelles 2006	Bases réelles. 2007	Bases réelles 2008	Bases réelles2009	Bases réelles 2010	Bases réelles 2011	Bases réelles 2012	Bases réelles 2013	Bases réelles 2014			
64 990 494	66 580 452	67 918 765	69 266 208.	80 149 000	72 365 800	75 237 781	76 823 880	78 717 154	80 644 454			
Produit 2005	Produit 2006	Produit 2007	Produit 2008	Produit 2009	Produit 2010	Produit 2011	Produit 2012	Produit 2013	Produit 2014			
2 885 578	2 876 276	2 866 172	2 923 034	3 422 362	3 133439	3 257 797	3 326 474	3 353 351	3 435 454			
Taux voté 2005		Taux voté 2006		Taux voté 2007		Taux voté 2008	Taux voté 2009	Taux voté 2010	Taux voté 2011	Taux voté 2012	Taux voté 2013	Taux voté 2014
4,44%		4,32%		4,22%		4.22%	4.27%	4.33%	4,33	4,33 %	4,26 %	4,26 %



Evaluation du taux de TEOM

ANNEXES

A1 : GLOSSAIRE

les déchets ménagers et assimilés (DMA) : ils comprennent eux catégories, les déchets produits quotidiennement par les ménages, appelés ordures ménagères, et les déchets occasionnels. Ils comprennent par ailleurs les déchets issus des activités économiques gérés avec les déchets ménagers par les collectivités : les assimilés.

DMA = OMA + déchets occasionnels

les ordures ménagères et assimilées (OMA) : ce sont les déchets produits quotidiennement par les ménages : ordures ménagères résiduelles, emballages, verre, biodéchets. Cela comprend également les déchets professionnels qui de par leurs caractéristiques – peuvent être collectés en mélange avec les déchets des manges sans sujétions techniques particulières. On parle de déchets assimilés aux « déchets ménagers ».

OMA = OMr + RS

les déchets occasionnels : ils désignent l'ensemble des déchets produits par les ménages de façon ponctuelle : déchets verts des jardins, encombrants, DEEE, déchets dangereux des ménages, déchets de construction et de démolition ...

les ordures ménagères résiduelles (OMr) : désignent les déchets qui restent à la charge de la collectivité après la collecte sélective des recyclables secs. Ils sont produits par les ménages et par les professionnels à condition que leurs caractéristiques ne diffèrent pas de ceux des ménages (« assimilés ».)

les recyclables secs (RS) : il s'agit des emballages du programme Eco-Emballages, du verre alimentaire et des emballages, journaux et magazines.

D.B.I.C : ce sont les Déchets Banals des Industries et Commerces. Il s'agit de déchets qui sont produits par les professionnels mais assimilables à ceux produits par les ménages.

les emballages du programme Eco-Emballages : il s'agit des flacons en plastique, des emballages en acier et aluminium ainsi que des cartons légers d'emballage. On distingue 3 catégories pour les flocons en plastique :

- le P.E.T. clair : il est notamment utilisé pour bouteilles d'eau transparentes
- le P.E.T. foncé : il s'agit notamment des bouteilles d'eau transparentes de couleur
- le P.E.H.D. : il s'agit des flacons en plastique opaque (gel douche, lait ...)

Ils seront aussi nommés : emballages recyclables

le verre alimentaire : il s'agit des bouteilles et bocaux en verre ayant contenu des aliments, dépourvus de leur couvercle métallique.

PAP : il s'agit de la collecte en porte à porte.

AV : il s'agit de la collecte en apport volontaire.

ratios : il s'agit de la production en kg d'un habitant par an, par type de déchets.

fréquence de collecte : il s'agit du nombre de collectes réalisées sur une période donnée.

- C1 : une collecte par semaine
- C0,5 : une collecte tous les quinze jours
- plus généralement CX : X collecte(s) par semaine

ratios de production : il s'agit des quantités de déchets produites ramenées à l'habitant. Ils sont exprimés en kg par habitant.

Population SINOE : Les populations sont fournies par l'INSEE avec un décalage de 3 ans alors que parallèlement l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) dispose plus rapidement d'informations sur les flux de déchets. Elle estime la population de chaque commune pour une année N sur la base du taux d'évolution entre les années N-2 et N-1 (par exemple l'estimation 2008 est réalisée en appliquant à la population 2007 le taux d'évolution 2006/2007). Ces populations estimées sont appelées population SINOE®.

Une correction départementale est ensuite appliquée à toutes les communes afin de tenir compte des estimations départementales de l'année N fournies par l'INSEE. En final le cumul des populations communales d'un département est égal à l'estimation départementale réalisée par l'INSEE.

T éq CO₂ : L'impact sur le réchauffement climatique d'un Gaz à Effet de Serre (GES) donné, dépend de sa nature, sa température, de son temps de présence dans l'atmosphère ... Pour comparer l'impact de ces gaz entre eux, il faut donc définir un point de référence : le CO₂.

Par convention, on compare l'impact d'1 kg de GES à celui d'1 kg de CO₂ sur 100 ans.

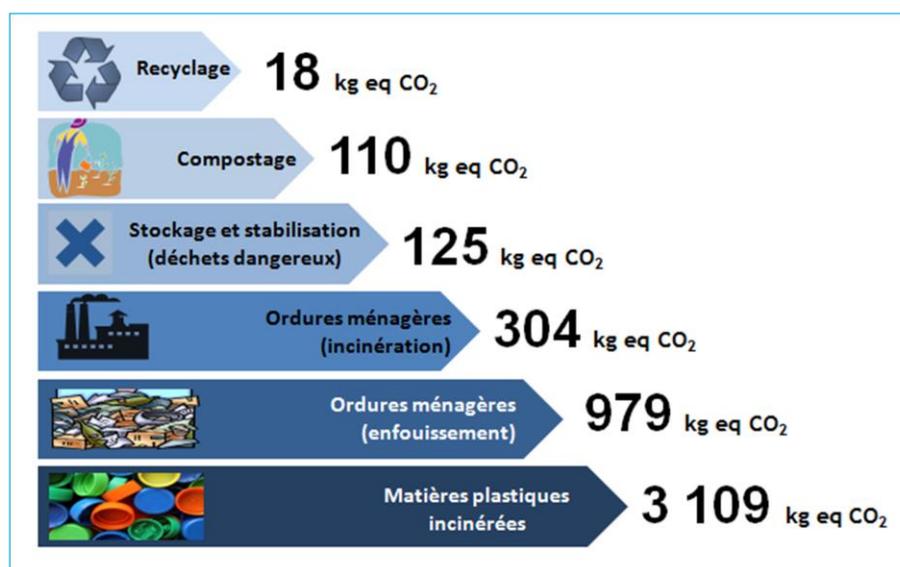
On obtient l'équivalent CO₂ du gaz considéré aussi appelé Potentiel de Réchauffement Global (PRG). Il vaut 1 pour le CO₂ qui sert de référence.

Exemples :

PRG du méthane (CH₄) = 25 ce qui signifie que pour obtenir l'effet produit par 1 kg de CH₄, il en faudrait 25 de CO₂

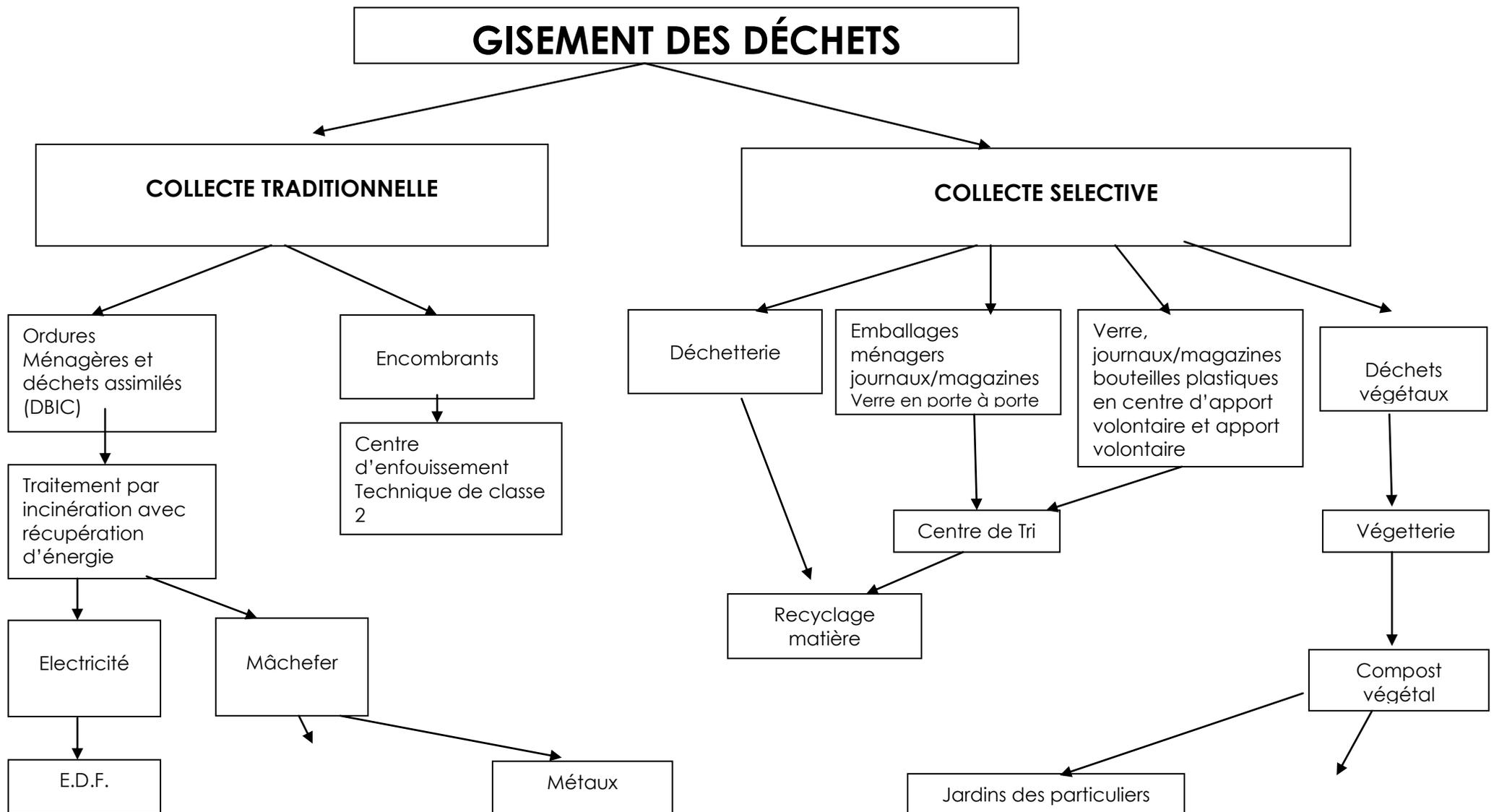
Facteur d'émission : c'est un coefficient qui permet de passer d'une quantité physique (Tonnes, litres de gazoil, Kwatt,) à une quantité de gaz à effet de serre émise, exprimée en T éq CO₂

Les émissions de GES par type de traitement (pour 1 tonne)

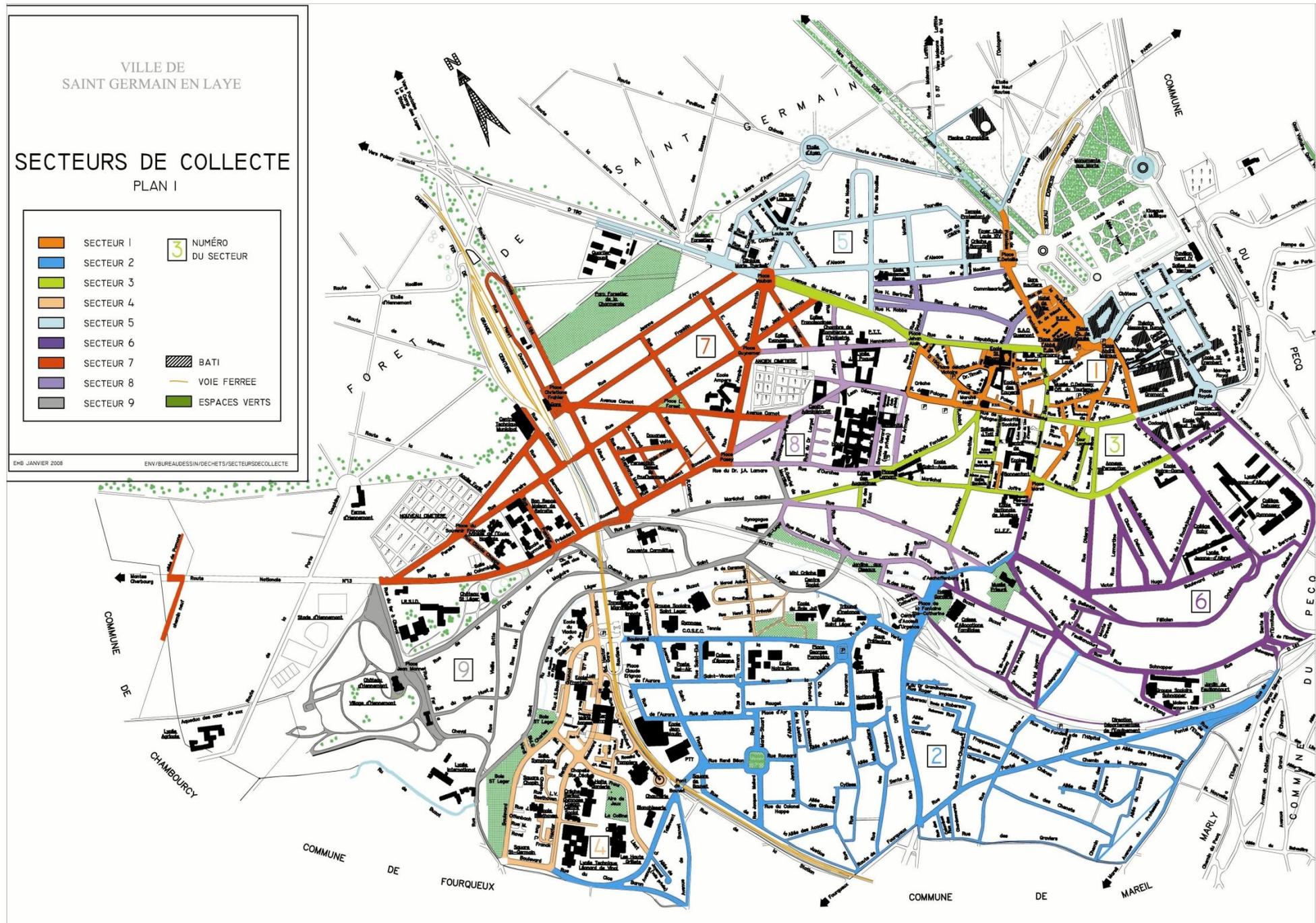


TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes.

RAPPORT 2011 SUR LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS



A3 : PLAN DES SECTEURS DE COLLECTE



A4 : HISTORIQUE DE LA GESTION DES DECHETS

1957	- Mise en place du premier contrat avec la Société C.G.E.A. (Compagnie Générale d'Entreprise Automobiles) pour l'organisation de la collecte des déchets. => Utilisation par les administrés de poubelles métalliques pesant en moyenne 20 kg.
1965	Remplacement des poubelles métalliques par des poubelles en plastique ou en caoutchouc de forme cylindrique pesant en moyenne 10 Kg.
1979	Remplacement des poubelles en plastique ou en caoutchouc par des sacs plastique.
1986	Modernisation de la présentation des déchets à la collecte avec la suppression de la collecte en sacs plastique et la mise en place de bacs à roulettes auprès de tous les administrés
1992	Création de la déchetterie rue Bastiat
1994	Test de collecte sélective dans le quartier de la Sous-Préfecture pour une population de 2 700 habitants . Ce test portait exclusivement sur le tri des journaux/magazines et du verre. Collecte effectuée en sacs plastique bleus pour les journaux/magazines et verts pour le verre.
1996	Création de la plate-forme de conteneurs enterrés, pour verre, plastique et journaux-magazines, boulevard Franz Liszt.
1997	Amélioration de la collecte sélective toujours dans le même quartier mais remplacement des sacs bleus et verts par des petits bacs gris à couvercle bleu pour les journaux/magazines et couvercle vert pour le verre. D'autre part, adjonction de la collecte des déchets végétaux en sacs papier biodégradable.
1998	Les déchets ne sont plus stockés en centre d'enfouissement technique de classe II et sont traités par incinération à l'Usine Azalys
1999	Au mois d'avril, début du tri sélectif selon le programme de la Société ECO-EMBALLAGES pour 82,17 % de la population . Il s'agit des quartiers extérieurs à l'hyper centre ville.
2001	Dès le mois de juin, le tri est effectué pour 100 % de la population , la collecte du verre en porte à porte n'étant pas effectuée dans le centre
2003	Installation de colonnes pour la collecte du verre : - 2 enterrées rue de Gramont - 1 conteneur aérien insonorisé sur la place de Mareil, intégré dans le milieu végétal.
2004	Test auprès de 16 foyers de bacs roulants le stockage des déchets des végétaux.
2007	- Création d'un nouveau secteur de collecte au niveau du Quartier de Fromainville qui comprend le SIAAP (Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome Parisien), le Port de plaisance de Conflans-Sainte-Honorine, les pépinières de Paris et environ 150 logements. - Mise en place à la déchetterie de points de collecte des textiles usagers avec la société Ecotextile et de la collecte des Déchets Electriques et Electroniques (D3E) avec la société Ecologic.
2008	- Achat de 2 colonnes roulantes pour le tri du verre alimentaire lors des manifestations - Installation d'une colonne enterrée destinée à la collecte du verre Place de Mareil (en remplacement de l'aérienne) - Novembre : Prise d'effet du nouveau marché de collecte avec VEOLIA
2009	- Lancement d'une opération pilote de compostage individuel auprès d'une vingtaine de foyers - Première opération de collecte des sapins de Noël - Evolution de la fréquence de collecte du verre. Passage d'une collecte hebdomadaire à une collecte tous les 15 jours. - Arrivée d'un ambassadeur du tri / maître composteur
2010	- Installation de colonnes enterrées destinées à la collecte du verre rue du Vieil Abreuvoir et Place de Passy
2011	- Adoption d'un Programme Local de Prévention des Déchets et d'une Plan de Promotion du Compostage Individuel par délibération du Conseil Municipal. - Première réunion de dotation de composteurs
2012	- Lancement des études liées à la nouvelle déchetterie
2013	- La Ville s'engage sur 13 actions pour conduire son PLPD - Juin : déplacement des quais de transfert des déchets des services municipaux du site des Franges ferroviaires au site situé à proximité du nouveau cimetière - Novembre : Renouvellement du marché de collecte. VEOLIA conserve la collecte PAP. - URBASER ENVIRONNEMENT se charge de la collecte en PAV.

A5 : LISTE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Les 34 colonnes aériennes destinées à la collecte du verre, sont installées aux adresses suivantes :

Emplacement	Préhension	Volume
Hameau de la Garenne (accessible avec un code)	Simple crochet	3 m ³
Hameau de Fromainville (accessible avec un code)		2 x 3 m ³
Ferme de la Garenne		3 m ³
Aire d'accueil des gens du voyage		3 m ³
Ferme des Noyers (devant la chapelle)		3 m ³
Port de Plaisance		3 m ³
Rue du Prieuré (à la hauteur du n°2)		3 m ³
Boulevard Charles Gounod (face rue Maurice Ravel)		3 m ³
Angle rue de Temara/ Place d'Ayr		3 m ³
Rue Schnapper (à proximité de la sente de l'Ermitage)		3 m ³
Rue Saint-Léger (face à la maternelle du Lycée International)		3 m ³
Avenue Saint-Fiacre (à hauteur du n°25)		3 m ³
Avenue du Président Kennedy (face au restaurant Cazaudehore)		3 m ³
Avenue du Président Kennedy (Camp militaire des Loges)		3 x 3 m ³
Boulevard Victor Hugo (à proximité de la rue Alexandre Dumas)		3 m ³
Boulevard Hector Berlioz (à la hauteur de l'association La Soucoupe)		3 m ³
Cité Croix Saint-Simon – Route Nationale 184.		3 m ³
Carrefour des six chiens (Rôtisserie des Loges)		3 m ³
Croix de Noailles (Restaurant l'Ostéria)		3 m ³
Route des Princesses (Lycée Agricole et Horticole)		3 m ³
Route départementale 190 (Quartier Goupil)		3 m ³
Route des Pavillons (Restaurant d'entreprise SNCF)		3 m ³
Rue Armagis (face au n°11)		3 m ³
Rue Frédéric Bastiat (à l'intérieur de la déchetterie)		3 m ³
Usine du S.I.A.A.P (à l'intérieur du site)		6 x 3 m ³
Allée de Pomone		3 m ³

Les 15 colonnes enterrées destinées à la collecte du verre , sont installées aux adresses suivantes :

Emplacement	Préhension	Volume
Place de la Victoire (2 conteneurs)	Kinshofer	3 m ³
Rue de Gramont (2 conteneurs)	Simple crochet	3 m ³
Rue Léon Désoyer/Angle rue du Dr Maurice Larget (2 conteneurs)	Simple crochet	3 m ³
Place de Mareil (1 conteneur)	Simple crochet	3 m ³
Rue du Vieil Abreuvoir (1 conteneur)	Simple crochet	4 m ³
Place de Passy (1 conteneur)	Simple crochet	4 m ³
Lulli côté Gounod (1 conteneur)	Kinshofer	4 m ³
Lulli côté Berlioz (2 conteneurs)	Kinshofer	4 m ³
Boulevard Franz Liszt (face à la blanchisserie inter-hospitalière) (2 conteneurs)	Kinshofer	3 m ³
Rue de la Croix de Fer (face au restaurant la Fontana) (1 conteneur)	Kinshofer	4 m ³

Les 13 colonnes aériennes destinées à la collecte des emballages sont implantées :

Emplacement	Système de préhension
Hameau de la Garenne, (x 1) accessible avec un code	Kinshofer
Hameau de Fromainville, (x 3) accessibles avec un code	2 simple crochet 1 kinshofer
Ferme de la Garenne, (x 2)	Kinshofer
Aire d'accueil des gens du voyage, (x 1)	Simple crochet
Ferme des Noyers, (x 3 dont 1 devant la chapelle et 2 allée des Acacias)	Devant la chapelle : simple crochet Allée des Acacias : simple crochet et kinshofer
Port de Plaisance, (x 1)	Simple crochet
Allée de Pomone, (x 1)	Simple crochet
Avenue du Président Kennedy (Camp militaire des Loges) (x 1)	Simple crochet

Les 7 colonnes enterrées sont implantées :

Emplacement	Préhension	Volume
Lulli côté Gounod (x 1)	Kinshofer	4 m ³
Lulli côté Berlioz (x 2)		4 m ³
Boulevard Franz Liszt (x 4)		3 m ³

A6 : MODES DE COLLECTE DES DECHETS DE LA DECHETTERIE

Déchets acceptés	Type de contenant	Société assurant la collecte
Verre	Colonne aérienne de 3m ³	VEOLIA Propreté dans le cadre d'un marché conclu avec la Ville (les tonnages ne sont pas individualisés – 1 collecte par quinzaine)
Flacons en plastique	3 x 500 L (colonne aérienne au printemps 2012)	
Papiers/cartons	5 bennes de 20m ³	PICHETA dans le cadre d'un marché conclu avec la Ville
Déchets verts		
Bois		
Ferrailles		
Encombrants		
Gravats	1 benne de 7 m ³	
Textiles usagés	2 bornes	ECOTEXTILE sans frais pour la Ville
D.E.E.E	- Bacs grillagés pour le PAM et les écrans - Stockage au sol pour le gros électroménager et les réfrigérateurs	ECOLOGIC les vendredis des semaines paires sans frais pour la Ville convention signée avec le SIDRU
Piles	Pré-collecte dans différents points de la Ville + 2 fûts à la déchetterie	COREPILE sans frais pour la Ville
Aérosols :	1 bac	SEPUR dans le cadre d'un marché conclu avec la Ville
Batteries automobiles	2 bacs	
Huile de vidange automobile	1 bac	S.R.R.H.U. Repreneur agréé par la Préfecture des Yvelines sans frais pour la ville
Bouchons en plastique	Sacs en plastique stockés dans un local	Evacuation sur demande auprès de l'association « Les Clayes handisport »
Lampes usagées	Cartons agréés	La Ville apporte les cartons pleins à la déchetterie de Conflans. Ils sont ensuite collectés par l'eco-organisme agréé RECYLUM sans frais pour la Ville

A7 : EVOLUTION DES COUTS DE REPRISE DES MATERIAUX

(Données SIDRU)

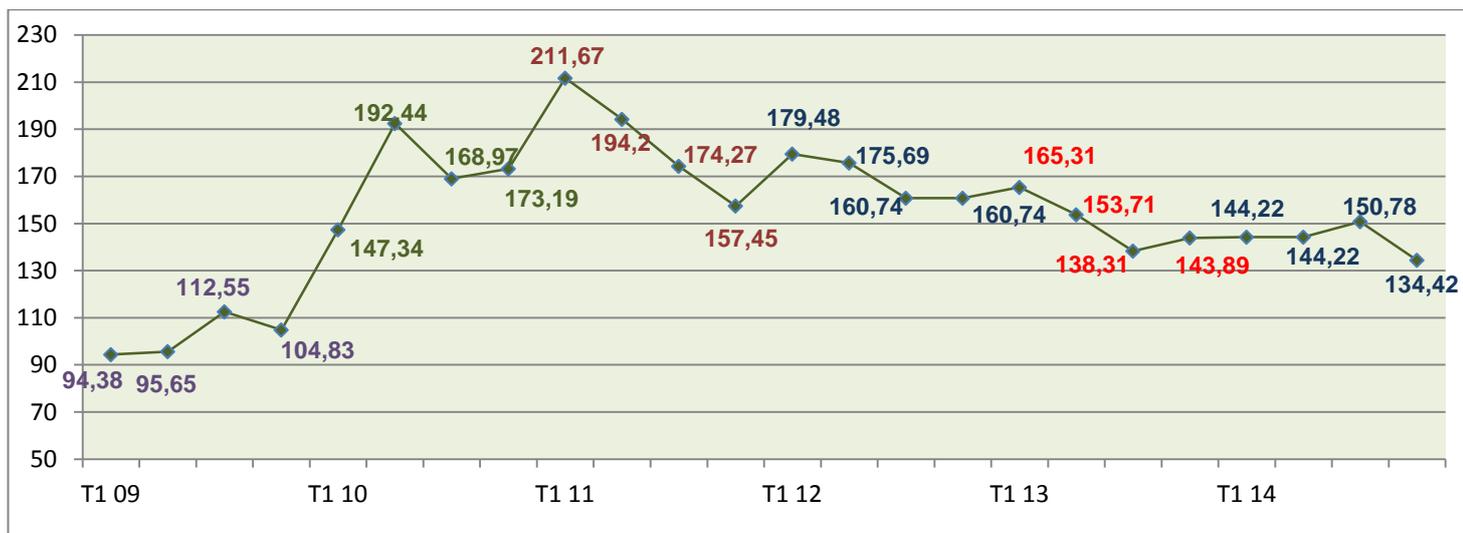
Matériaux		Montant moyen de reprise (HT/T)					Δ 13-14
		en 2010	en 2011	en 2012	en 2013	en 2014	
Programme ECO- EMBALLAGES	Acier	170,49 €	184,39 €	171,97 €	150,31 €	143,56 €	-4,49 %
	Aluminium	688,05 €	617,71 €	546,55 €	392,14 €	536,26 €	+ 36,75 %
	Cartons	77,23 €	102,31 €	92,20 €	87,98 €	80,38 €	- 8,64 %
	Plastique	216,82 €	414,02 €	350,59 €	323,52 €	261,15 €	- 19,28 %
	Verre	22,42 €	22,20 €	21,45 €	21,75 €	22,45 €	+3,22 %
	Journaux	81,48 €	101,72 €	80,52 €	75,34 €	79,67 €	+5,75 %
D.E.E.E.		85,23 €	75,72 €	83,33 €	82,86 €	82,81	-0,56%

Plastique en €(HT)/Tonne



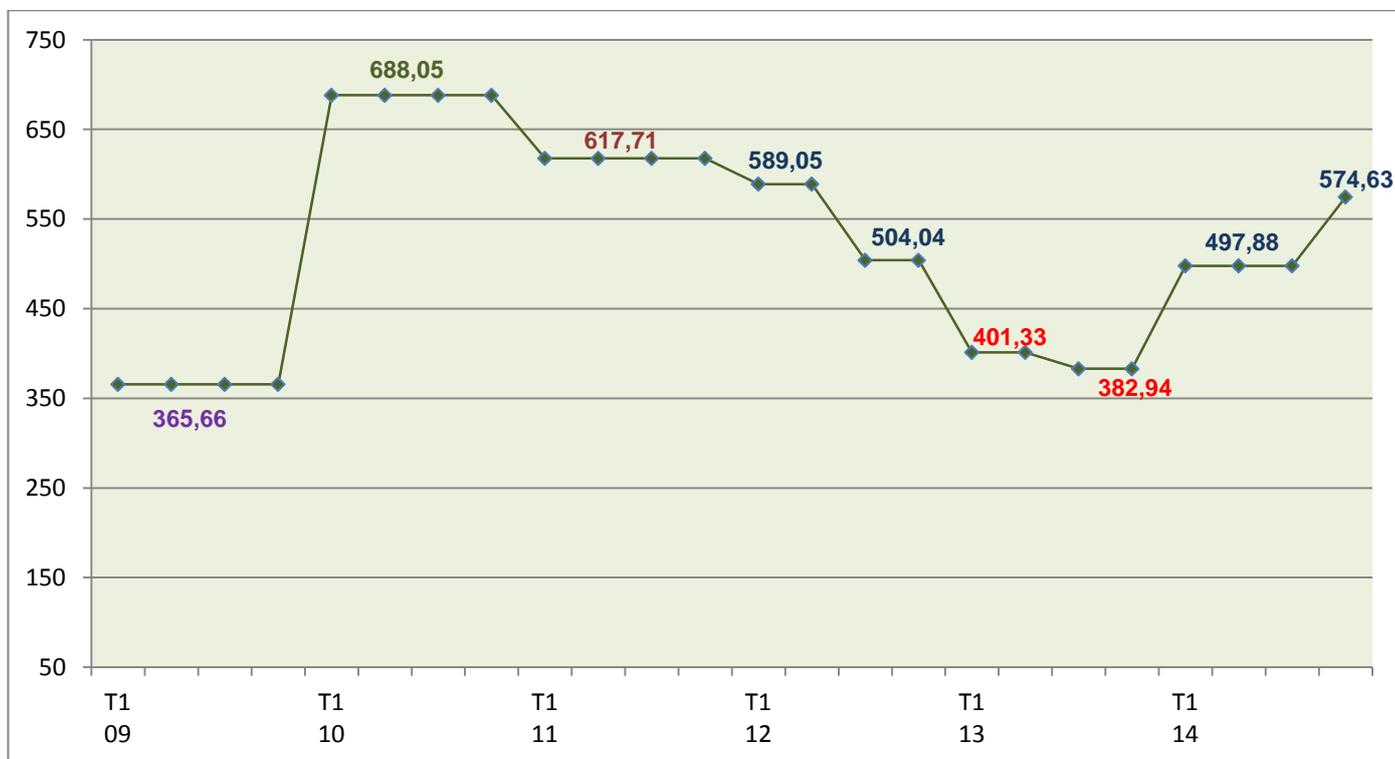
Acier

en €(HT)/Tonne



Aluminium

en €(HT)/Tonne



Carton

en €(HT)/Tonne



Verre

en €(HT)/Tonne

